

LA SEMAINE AFRICAINNE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4195 du Vendredi 15 Septembre 2023 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

RENCONTRE CITOYENNE A KINKALA

La jeunesse du Pool a parlé avec franchise (P.3)

RECHERCHE

La Pr F. Ntoumi "Public Health champion" de l'OMS!

(P.17)



Dr Rebecca Moeti Matshidiso remettant le trophée à la scientifique congolaise (P.17)

EDITORIAL

Cette Afrique-là !

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

La paroisse Saint Grégoire de Kingoma a célébré les 45 ans de sa fondation



Les nouveaux mariés autour de l'évêque et du curé

(P.10)



**ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE**

115 bis, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-ville
(En face de SCLOG,
B.P: 13646 Tel(s): (00242).05.596.77.86 / 06.669.26.76
E- mail: officenotsmb@gmail.com
Brazzaville - République du Congo

**AVIS DE CONSTITUTION
SUBLIME BTP**

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social : un million (1.000.000) de francs cfa.
Siège social : 115 bis, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, Mpila
BRAZZAVILLE.

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du sept août deux mille vingt-trois, reçu par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à la résidence de Brazzaville, 115 bis, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts ;

Objet social: La société a pour objet en République du Congo et à l'étranger :

- Construction des Bâtiments et réalisation des travaux publics.

Dénomination sociale: La société prend la dénomination suivante: SUBLIME BTP.

Siège social : Le siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo), 115 bis, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO; Centre- Ville.

Durée: La durée de la société est fixée à

99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital social: Le capital social est fixé à Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts sociales de dix mille (10.000) francs CFA chacune, souscrites entièrement et libérées intégralement.

Gérance de la Société: Conformément aux dispositions statutaires Monsieur Content Bernes ONDONGO OSSEBI domicilié à Brazzaville, 33 rue Mayela (Nkombo) est désigné en qualité de gérant de ladite société.

Immatriculation: La société dénommée SUBLIME BTP est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG-BZV-01-2023-B13-00389.

Pour avis

**Maître Aubierge Prisca
MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE**

INSTITUT INTERNATIONAL POLYTECHNIQUE ET COMMERCE

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au Capital de 10.000.000 Francs CFA
Siège Social : Zone Industrielle Total E&P, 06, LI-LELEMB, BP. 5444
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM n° CG-PNR-01-2018-B13-00204

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE, EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL ET TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes d'un Procès-Verbal d'Assemblée Générale en date du 20 mai 2022 et par Procès-Verbal des décisions de l'Associé Unique Gérant de la société **INSTITUT INTERNATIONAL POLYTECHNIQUE ET COMMERCE** en date du 16 août 2023, il a été pris les décisions suivantes:

1- Changement de dénomination sociale:

- **Ancienne dénomination:** INSTITUT INTERNATIONAL POLYTECHNIQUE ET COMMERCE

- **Nouvelle dénomination:** GROUPE 2i

2- Extension de l'objet social:

- L'Enseignement Supérieur;
- La Recherche et Développement;
- L'analyse laboratoire;
- La Production alimentaire (Confiserie, Eau minérale, Boissons non alcoolisées, Boissons alcoolisées, Chocolaterie)
- L'implantation des machines et des intrants relatifs à la production

3- Transfert du siège social dans un autre endroit de la ville de Pointe-Noire.

- **Ancien siège:** Zone Industrielle Total E&P, 06, LI-LELEMB.

- **Nouveau siège:** quartier Socoprise, au croisement de la rue Bulolu-bu-mvumu et de Louis Pambou (KM4) Pointe-Noire.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous les numéros CG-PNR-012023-D-00972 du 29 août 2023 et CG-PNR-01-2023-D-00973 du 30 août 2023.

Modification du RCCM de Pointe-Noire en date du 30 août 2023.

Pour avis.

**Maître Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire**

Avenue Félix EBOUE, immeuble «le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale: 18 Brazzaville
Tél Fixe: (+242) 05 350.84.05
E-Mail : etudematissa@gmail.com

**AVIS DE CONSTITUTION
DE LA SOCIETE DENOMMEE**

«LB Médical & Services»
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 000 FCFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville en date du six janvier 2023 par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville à la date du 09 janvier 2023, sous folio 006/8 N°0088, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: «LB Médical & Services», et ayant pour nom Commercial :»LB MEDICAL CONGO»

Forme: Société A Responsabilité Limitée

Capital: 1.000.000 FCFA, divisé en 100 parts de 10.000 FCFA Chacune, souscrites et libérées en totalité.

Siège social: à Brazzaville, au numéro 249 de l'avenue du Maréchal Lyautey, quartier Centre-Ville.

Objet: La société a pour objet en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger, l'exercice des activités suivantes:

- Le conseil et l'expertise en matière de santé ;
- La vente de matériel médical et paramédical ;

dical ;
- La représentation des sociétés dans le domaine de la santé ;
- L'import-export.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Durée: La durée de la société est fixée à quarante-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Gérance: Madame Josia Fleur Bienvenue MBIMBI est nommée en qualité de Gérante.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 16-01-2023.

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2023-B12-00014.

Pour insertion légale

**Me Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire**

REMERCIEMENTS

Les familles Kivimba et Kitsembo ainsi que les enfants BABINGUI remercient l'archevêque de Brazzaville, les prêtres, les religieux et religieuses, les amis et connaissances et particulièrement les religieuses de l'institut séculier des dominicains d'Orléans pour leur soutien multiforme apporté lors du décès de leur fille, nièce, soeur et tante, la Sr Augustine BABINGUI MIEKOUNTIMA, religieuse de l'institut séculier des dominicains d'Orléans. Trouvez ici notre profonde gratitude.



OFFICE NOTARIAL DE Maître Bedel KAMBA

12, allée des acacias, Centre ville Brazzaville A côte du marché plateau
E-Mail : office.bedelkamba@gmail.com

**AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE
« AKHENATON ENERGY & RESOURCES S.A.»**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bedel KAMBA, en date à Brazzaville du 07 décembre 2022, il a été constitué une Société Anonyme dénommée «AKHENATON ENERGY & RESOURCES», SA avec Conseil d'Administration, au capital d'un milliard (1 000 000 000) F CFA , siège social sis à Kintélé, route nationale n°2, République du Congo, immatriculée au RCCM sous le numéro CG-BZV-01-2023-B14-00020, dont l'acte dépôt des statuts de ladite société, a été enregistré aux impôts de Mpila, Brazzaville, en date du 22 février 2023, Folio 036/10, numéro 815.

Objet: Commerce de détail en magasin non spécialisé — G470100 (Toutes activités relatives à la production et la distribution de toutes formes d'énergie, y compris d'électricité à partir d'énergie renouvelable...)

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilière et immobilières, toutes prises d'intérêt et de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou société existante ou

à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement, et ce, conformément aux lois applicables.

Capital social: UN MILLIARD (1 000 000 000) de Francs CFA divisés en 1000 actions de 1000 000 Francs CFA, toutes souscrites et libérées en numéraire. **Le siège social** est établi Kintélé, route national n°02, République du Congo

Durée: 99 ans
Registre du commerce: N°: CG-BZV-01-2023-B14-00020

Directeur Général de la société: Monsieur Teyi LAWSON-HELIIU,
Commissaire aux comptes Cabinet EXCO CACOGES.

POUR INSERTION LEGALE.
**Maître Bedel KAMBA
Notaire**

RENCONTRE CITOYENNE A KINKALA

La jeunesse du Pool a parlé avec franchise

Dans le cadre de sa tournée nationale dénommée «Mbongui Tour», initiée pour être plus proche des populations, le président du parti Les Souverainistes, Dave Uphrem Mafoula, était à Kinkala, chef-lieu du département du Pool, le 3 septembre dernier. Dans cette première étape de sa tournée, il a fait face à la jeunesse. «Je viens vous écouter». L'accueil était chaleureux. La salle du Conseil départemental du Pool était archicomble. Le tout agrémenté par les groupes traditionnels.



Dave Uphrem Mafoula au centre

«J'ai choisi de débiter ma tournée à Kinkala, parce que c'est proche de Brazzaville; c'est le chef-lieu du département du Pool, et parce que ce département est rempli d'histoire», a-t-il révélé.

Justifiant son engagement politique, le président des Souverainistes a soutenu: «Je suis devenu un homme politique, parce que l'histoire du pays m'a obligé de continuer un combat qui a été mené par les aînés. Parmi les Congolais qui ont influencé mon engagement en politique, il y a André Grénard Matsoua».

Si je viens vous voir, a-t-il poursuivi, «c'est parce que j'ai senti le besoin du changement dans le pays. Il y a énormément des choses qui nous inquiètent et le doute s'est installé», a déclaré Dave Uphrem Mafoula, s'adressant à l'assistance, visiblement attentive.

Pour le leader des Souverainistes un homme politique, pour être efficace, doit commencer par écouter son peuple. «Le Congo a un sérieux problème qui s'explique par le quotidien de chaque Congolais. Je pense que pour régler les problèmes d'un pays, il faut commencer par changer le process. Et, la meilleure façon de faire fonctionner un pays, c'est d'écouter le peuple. Je ne supporte plus cette façon de faire la politique où on est perché là-haut, on ne pense plus au peuple, ni l'écouter. Non! Le projet de société d'un homme politique doit être le reflet de ce que vit et veut le peuple. J'ai besoin de savoir vos préoccupations,



En communion avec la population

vos craintes et vos attentes», a-t-il affirmé.

«Lorsqu'on veut prendre le chemin du changement, il faut oublier les choses qui nous anéantissent. Chacun de vous doit pardonner ce qui a été fait dans le département, ainsi que leurs acteurs. Nous devons le faire avec un cœur apaisé. Que les choses du passé ne nous bloquent pas; elles doivent plutôt nous permettre d'avancer. Il y a un monde meilleur à créer. Soyons capables de pardonner. N'ayez pas peur de parler. Je viens vous écouter», a-t-il exhorté.

Pris de courage, certains jeunes se sont exprimés à cœur ouvert et dans un langage de vérité pour dire leur ressenti. «C'est le chômage. Faute de soutien, après le baccalauréat, nous n'avons pas la chance d'aller poursuivre les études supérieures à Brazzaville», a déclaré un premier interven-

ant. «Face à la précarité, que faisons-nous, nous les femmes? Nous courons derrière les conducteurs de taxis-motos, on nous livrant à eux, afin d'avoir de quoi acheter à manger. Nous sommes devenues des prostituées, parce que nous manquons de soutiens», a dit Mlle Aurore. «Pensez à la jeunesse du Pool, nous avons beaucoup de difficultés. Nombreux d'entre nous ici, avions le baccalauréat. Nous ne savons pas où aller et quoi faire par manque de soutiens. Nous sommes perdus et exposés aux multiples tentations. Soutenez-nous! Nous souffrons. Ne partez pas pour de bon, revenez nous voir», a déclaré un autre. «Si certains d'entre nous sont devenus des bandits, c'est parce qu'ils n'ont rien à faire. Ce sont les conditions qui parfois nous transforment. Don-

nez-nous du travail et vous verrez que tout ça va s'arrêter, parce que les jeunes qui seront occupés, n'auront plus la tête à ça. Nous avons des familles à nourrir et à soigner. Ne venez pas nous faire des promesses vaines, comme l'ont fait certains hommes politiques. Comprenez-nous», a enchaîné un autre intervenant. Enfonçant le clou, un dernier a été plus direct. «Vous nous demandez d'oublier le passé, nous essayons de le faire, mais ces souvenirs reviennent toujours. Certaines personnes ont des moyens et veulent bien investir. Mais, ils ont peur qu'on vienne encore détruire leurs biens. On n'est pas libre dans le Pool. Nous voulons de la liberté et ne voulons plus être des victimes des hommes politiques».

En réponse à toutes ces préoccupations, le président des Souverainistes a tenu un langage d'apaisement et rassurant. «Je n'ai pas fait de promesses. Mon engagement en politique, c'est pour changer tout ça. Il y a simplement un problème de volonté et de priorité dans le pays. La priorité au Congo, c'est de nourrir les hommes politiques. Nous pouvons mieux faire les choses. Nous voulons des changements», a-t-il affirmé.

A noter qu'au cours de la rencontre, le président des Souverainistes a intronisé les 10 membres du comité départemental de son parti, dans le Pool. Il est dirigé par Audrey Nkodia.

KAUD

Editorial

Cette Afrique-là !

Notre continent semble blackboulé par les bouleversements DE CES JOURS. Comme placée dans une machine à laver, l'Afrique subit les forces centrifuges d'éléments qui lui échappent. Le climat fait des siennes, bien entendu. Après les incendies en Algérie, ont suivi le tremblement de terre au Maroc puis, maintenant, les inondations effroyables en Libye. Et dans tous les cas, ces drames se sont soldés par des milliers de morts.

Nous parlons d'une nature dont les effets nous ont été annoncés par les experts. Et le moins qu'on puisse en dire est qu'ils ne se sont pas trompés. Nous sommes le continent le moins pollueur du monde, mais nous subissons très durement les effets de l'irresponsabilité des autres. En octobre prochain, Brazzaville accueillera le Sommet des Trois Bassins (Amazonie, Bornéo-Mékong et Bassin du Congo). Il y sera question de soutien aux mesures de lutte contre le réchauffement climatique.

Mais il y a sera surtout question de mettre la main à la poche. Depuis quelques mois, la République du Congo rappelle que le Bassin du Congo est le régulateur naturel du climat du monde. Mais il faut une justice climatique qui fasse comprendre aux Nations polluées qu'elles ne peuvent pas continuer dans cette lancée, ni imposer aux Nations riveraines des grands bassins tropicaux d'adopter le même rythme de transition énergétique que les Nations riches. Il faut payer ; il faut compenser ce coup de canif à notre marche vers le développement.

Ce discours irrite certains, et en exalte d'autres en Afrique. D'autant qu'aux catastrophes naturelles annoncées ou déjà présentes s'ajoutent les complications géopolitiques du moment. Le coup d'Etat au Gabon, vers quel horizon conduit-il ? Le tremblement de terre au Maroc a causé des milliers de morts mais le pays, souverain, se montre chatouilleux quant à accueillir toute sorte d'aide, surtout celle venant de France. Dans le même temps, les fronts que l'on croyait stabilisés, au nord-Mali par exemple, redeviennent source de préoccupations. Notre Afrique est groggy et nous assistons en spectateurs impuissants au délitement du continent de l'innocence.

Albert S. MIANZOUKOUTA



Le Colonel Koumou réceptionnant sa médaille

COMMÉMORATION

Le Brésil a célébré les 201 ans de sa fête nationale

Pour la 2^e année consécutive, c'est au Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza que l'Ambassade du Brésil au Congo a choisi de célébrer sa Fête nationale. C'était le jeudi 7 septembre dernier à 18 h.



La cérémonie a été réhaussée de la présence de nombreux officiels congolais

Beaucoup de symboliques ont été soulignées à cette occasion, insistant sur les liens séculaires entre les peuples du Congo et ceux du Brésil. Les mets servis, la musique diffusée et exécutée par l'original orchestre «Djason philosophe et Super Kolo Mboka», le rappel des cosmogonies entremêlées n'ont souligné que plus encore combien, par exemple, la Rumba et la Samba étaient en inter-influence

et plénipotentiaire du Brésil au Congo, Son Excellence Renato Soares Menezes. Il a souligné que malgré la jeunesse relative de leurs relations diplomatiques bilatérales, établies en 1980, le Brésil et le Congo ont amorcé une dy-

namique dans beaucoup de secteurs. Aussi bien dans la santé, l'hydraulique villageoise, l'agriculture que l'éducation, les deux pays mènent une coopération économique qui, si elle s'établit à 22 millions pour son flux commercial aujourd'hui, a connu une période de prospérité plus grande avec 352 millions de dollars d'échanges par exemple, en 2012.

« Il y a beaucoup à faire encore (...) et une seconde visite de la Directrice générale du Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza au Brésil n'est pas du tout exclue », a dit l'ambassadeur soulevant les vivats de la foule. A rappeler que la directrice du Mémorial, Mme Belinda Ayessa, s'est rendue cette année au Brésil où elle

a noué des partenariats avec le secteur des musées brésiliens.

Par trois fois, le Président Denis Sassou-Nguesso s'est rendu au Brésil, dont la dernière fois cette année au sommet sur l'Amazonie, à Belém. Sans parler des nombreuses visites de Mme Arlette Soudan Nonault, la ministre de l'Environnement, dans un pays qui abrite le deuxième poumon à oxygène du monde, le Bassin de l'Amazonie. «On espère qu'une importante délégation brésilienne viendra à Brazzaville au mois d'octobre pro-

chain pour participer au sommet des Trois Bassins», a-t-il encore dit, sous des applaudissements nourris.

A noter que la cérémonie a été réhaussée de la présence de nombreux officiels congolais, dont le ministre de la Défense et des ambassadeurs. Au cours de cette cérémonie, l'Ambassadeur du Brésil a décoré de la plus haute médaille de la valeur militaire brésilienne, le Colonel Koumou, officier congolais qui a sauvé de la mort trois militaires brésiliens en Centrafrique dans le cadre d'une mission de l'ONU.

Albert S. MIANZOUKOUTA

COMMUNICATION

Godefroid Yombi et Christian Hubert Kimbembé, réélus au collège des membres du CSLC

Les deux représentants du secteur de l'information et de la communication au sein du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) sont désormais connus. Il s'agit de Godefroid Yombi (journaliste) et Christian Hubert Kimbembé (technicien), réélus pour un mandat de quatre ans. C'était à l'issue du scrutin organisé le 9 septembre dernier au ministère de la Communication et des médias.

Quatre candidats étaient en lice pour l'unique poste à pourvoir pour le compte des journalistes: Ludovic Miyouna, Godefroid Yombi, Ernestine Nkaba et Stanislas Otoua Ikama. Et deux candidats pour le poste de technicien, soit six candidats, au total.

Dans la cour du ministère de la Communication et des médias, c'étaient des tractations et des dissuasions. Les représentants des candidats s'activaient à battre campagne avec les mêmes modes opératoires que lors des élections législatives ou sénatoriales.

Prévu pour 8 heures, le scrutin a, finalement, débuté aux environs de 12 heures. Il était patronné par Serge Oviebo, directeur de cabinet du ministre Thierry Mougalla qui, lui, est arrivé bien plus tard dans la journée. Il s'est déroulé sous la supervision des membres de l'Union des professionnels de la presse du Congo (UPPC) et Journalistes, éthique, Congo (JEC). Wilfrid Mbossa assurait la fonction de président du vote.

452 électeurs étaient inscrits sur la liste électorale. Lassés par l'attente et la fatigue, nombreux ont préféré partir vaquer à leurs occupations.

Dans la salle, chaque candidat était appelé à se présenter succinctement pour vendre son image et tenter de convaincre certains électeurs encore indécis. C'est à cette occasion que Ludovic Miyouna a créé la surprise, en se retirant de la course. «Je vous présente mes respects à vous tous qui êtes venus accomplir votre mission. J'ai un mot spécial à vous dire: Je suis un homme de paix et cette élection doit se dérouler dans la paix. Je le dis, parce que j'étais candidat et je voulais l'être dans la norme. Hier, un corps électoral a été retenu à l'issue de la réunion, tenue ici, au ministère. Il était de 343 personnes. Ce matin, la quantité du corps électoral a changé. 109 autres personnes se sont ajoutées, appartenant toutes au cabinet du ministère de la Communication. Je considère que le vote est déjà bipé. Je vous invite à considérer mon propos de la manière la plus grave et respectueuse. Je ne pourrai pas participer à une mascarade annoncée. Je me retire», a-t-il déclaré, en sortant de la salle. Des affirmations aussitôt démenties par Serge Oviebo, directeur de cabinet du ministre de la Communication et des médias. Pour lui, le quota de



Serge Oviebo et les membres de supervision du vote



Godefroid Yombi et Christian Hubert Kimbembé

343 publié la veille, n'incluait pas encore les agents du cabinet. «Il n'y a pas gonflement des chiffres» a-t-il fait savoir. En se retirant, Ludovic Miyouna a laissé porte ouverte à son challenger, Godefroid Yombi, qui l'a remporté haut la main avec 75 voix, sur 224 votants, suivie d'Ernestine Nkaba. Exprimant ses sentiments, il a remercié tous les professionnels de l'information et de la communication qui ont porté leurs suffrages sur lui.

Du côté des techniciens, après le désistement de Koumou Oboumaka, Christian Hubert Kimbembé était resté le seul candidat en lice. Il a été réélu. «C'est la deuxième fois que je suis élu par mes pairs pour faire partie d'une autre équipe du CSLC. Ce sont des sentiments de satisfaction», a-t-il affirmé.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ASSEMBLEE NATIONALE

Charlotte Opimbat en descente parlementaire

La députée de la deuxième circonscription électorale de Poto-Poto, Charlotte Opimbat, était face à ses mandants le jeudi 7 septembre 2023, à la mairie centrale de Brazzaville. Pour faire la restitution des travaux de la 3^e session ordinaire administrative de la quinzième législature de l'Assemblée nationale, tenue du 2 juin au 13 août 2023.



Charlotte Opimbat, à ses côtés le député de Talangaï 2



Les populations venues très nombreuses

Cette session comportait 31 affaires, dont douze seulement ont été examinées et adoptées. Parmi lesquelles, le débat d'orientation budgétaire qui découle du projet de budget de l'Etat. «Les députés membres de la Commission économie et finances de l'Assemblée nationale auditionnent les différents ministres sur leurs projets de budget programme. La Commission dresse un rapport qui fera l'objet de discussions à la plénière», a expliqué Charlotte Opimbat.

Elle a dégagé la différence entre la question d'actualité et les questions orales avec débats au Gouvernement. «Les deux formules sont prévues dans le règlement intérieur de l'Assemblée nationale. La question d'actualité tient compte de l'actualité du moment. Lorsqu'il s'agit de la défaite des Diables-Rouges football, lors du match contre le Mali (4-0) à Bamako, comptant pour les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations dont la phase finale se disputera en janvier 2024, en Côte-d'Ivoire, le ministre des Sports s'en était expliqué devant la représentation nationale. Autre fait, c'est qu'entre-temps les produits pétroliers étaient devenus rares dans les stations d'essence, le ministre en charge des hydrocarbures s'en était également expliqué devant les députés. Pour ce qui est des questions orales avec débats au Gouvernement, un député ou des députés qui désirent interpeller les membres du Gouvernement sur des situations dans le pays, élaborent les questions qu'ils déposent au Bureau de l'Assemblée nationale. Ce dernier procède au tri des questions reçues et interpelle le Gouvernement qui sera conduit par le Premier ministre, pour répondre aux préoccupations des députés», a-t-elle nuancé.

Les autres préoccupations portaient sur les coupures intempestives d'électricité devenues monnaie courante, le déguerpissement forcé des étudiants des campus de Bayardelle et de l'ENAM. «Celles-ci feront l'objet de questions orales avec débats au Gouvernement dans les prochains mois», a-t-elle promis.

Pascal BIOZI KIMINOU

IN MEMORIAM

11 septembre 2006 - 11 septembre 2023

Il y a 17 ans que le Seigneur a rappelé à Lui notre mère Elisabeth TSATSA, membre de la Légion de Marie. Les enfants et toute la famille rendent grâce à Dieu pour le témoignage et le bon souvenir qu'ils gardent encore d'elle. Puisse les uns et les autres avoir une pensée pieuse, en ces instants commémoratifs de sa naissance au ciel, pour cette servante de Dieu qui a élevé sa progéniture sous l'ombre du Très-Haut!

Pour les enfants et la famille, Aristide Ghislain NGOUMA



OFFICE NOTARIAL DE
Maître Bedel KAMBA
12, allée des acacias, Centre-ville Brazzaville, à côté du marché Plateau.
E-Mail : office.bedelkamba@gmail.com

INSERTION LEGALE

«EAST MINING CONGO» SARL

Société à Responsabilité Limitée au capital d'un million (1.000.000) francs CFA, dont le siège social est sis à Talangaï, Brazzaville, 104, rue Ngoko, République du Congo.

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Bedel KAMBA, Notaire Titulaire d'un office notarial sis, 12, allée des acacias, Centre-ville, Brazzaville, à côté du marché plateau, en date à Brazzaville, du 23 mai 2023, il a été constitué une société dénommée «EAST MINING CONGO» SARL, dont les statuts ont été enregistrés aux impôts de Talangaï, Brazzaville, le 11 juillet 2023, Folio 130/4, N0570, ayant des caractéristiques suivantes :

Objet

- * Extraction de minerais de métaux précieux ;
- * Travaux d'exploitation et d'exploitation minières, études et conseils en ingénierie géologique et minière, études et conseils en géoscience appliquées aux minis, dénie civil, hydrologie, environnement et industrie, et courtage, agent d'affaires, intermédiation dans les activités minières et industrielles.

Capital social : le capital de la société est fixé à la somme d'UN MILLION (1.000.000) de Francs CFA, divisé en 100 actions sociales de 10.000 Francs CFA, chacune numérotée de 1 à 100, toutes souscrites et libérées en numéraire ainsi qu'il résulte de la déclaration notariée de souscription et de versement établie, le 11 juillet 2023, par le Notaire soussigné.

Gérant: Monsieur Philippe NDINGA, est Gérant de la société «EAST MINING CONGO» SARL.

Dépôt légal: a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville, le 06 septembre 2023.

Registre du commerce : RCCM CG-BZV -01-2023-812-00231

POUR INSERTION LEGALE.
Maitre Bedel KAMBA
NOTAIRE

DEPARTEMENT DU NIARI

Le centre Songhaï de Louvakou attend aussi sa cure de jouvence

Après Otsendé, dans le district d'Oyo (Cuvette), la ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma s'est rendue le 6 septembre dernier à Louvakou, dans le département du Niari, pour réaliser les travaux d'entretien du centre de formation et de réinsertion socio-économique Songhaï, situé à une trentaine de kilomètres de Dolisie. Elle était accompagnée dans cette mission par le préfet du Niari, Gilbert Mouanda-Mouanda, et d'autres autorités du département.

Réalisé par le Projet d'appui à la réinsertion socioéconomique des groupes défavorisés (PAR-SEGD), cofinancé par le Gouvernement congolais et la

Mis en œuvre dans le but de favoriser l'accès des démunis à l'entrepreneuriat rural à travers la formation des jeunes, la production et la transformation des produits



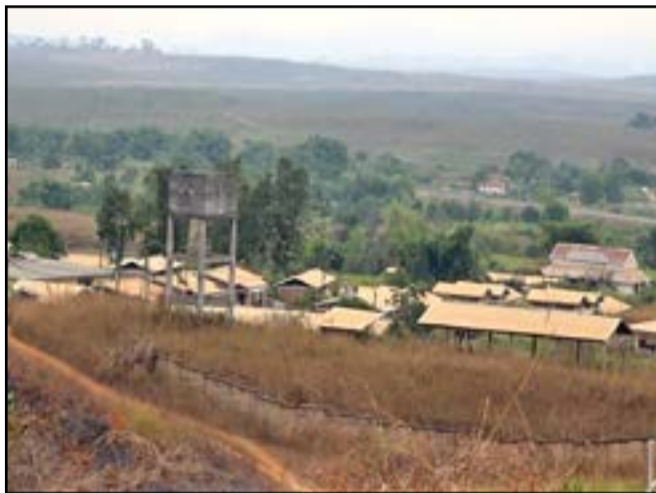
La ministre pendant la visite du site



A bord de la niveleuse

Banque africaine de développement sur le modèle Songhaï à Porto-Novo au Bénin, sur une étendue de 200 hectares mise en valeur depuis le mois de juillet 2011, ce centre a pour objet la production, la formation et l'insertion des communautés et des jeunes. Il comprend trois structures: le volet formation et appui technique, le volet entreprise intégrée chargée de la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles, et enfin le volet insertion et animation sociale

d'agriculture, d'élevage et de pisciculture au Congo, le centre Songhaï de Louvakou qui a démarré ses activités en février 2014, est aujourd'hui fermé. «Nous sommes venus sécuriser Songhaï, le même travail que nous avons réalisé à Otsendé, pour qu'il ne soit pas embrassé par les feux de brousse. C'est la période où les agriculteurs préparent leurs champs pour la session culturale prochaine», a expliqué le ministre. Elle a rappelé que le Gouvernement est toujours en attente de son partenaire la



Le centre Songhaï de Louvakou

BAD, l'engagement pris pour la réhabilitation des centres d'Otsendé et de Louvakou. «Nous avons le devoir de les entretenir pour que le moment venu, les études de faisabilité soient lancées et que la réhabilitation s'en suive, afin que les jeunes qui sont en manque de formation soient formés dans ces centres. Voilà un peu le travail de marathon que nous sommes en train de faire. Celui de partir d'Otsendé pour Louvakou, en prenant à témoin les autorités de la place», a indiqué Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma.

La ministre a interpellé les occupants du centre et leur a instruit sur la nécessité de préserver le site. «Ils doivent l'entretenir». Cette visite de la ministre devrait les rassurer et les replonger dans le travail. Pour inciter à cet engagement, elle a montré le chemin à suivre. A bord d'une niveleuse louée pour la circonstance, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, comme à Otsendé, dirigeait les travaux de création des pare-feux, de désherbage et de dessouchage pour protéger le site contre les incendies.

Cyr Armel YABBAT-NGO

DISPARITION

Les hommages officiels de la République à Hilaire Mounthaut

Décédé le 28 août 2023, à Brazzaville, Hilaire Mounthaut, 92 ans, médiateur de la République, a été inhumé le 12 septembre dernier, après les obsèques officielles organisées au palais des congrès, en présence du Chef de l'Etat, Denis Sassou-Nguesso. Il a été inhumé le 13 septembre dernier, à Loango, département du Kouilou.

Ingénieur des travaux publics, Hilaire Mounthaut laisse comme réalisations, la clôture de l'aéroport Maya-Maya en mur de plaques de béton pour protéger le terrain de l'aéroport contre l'occupation anarchique, et l'achèvement en 1984 des travaux de réaligement du Chemin de fer Congo-Océan. Acteur politique, il a été membre du bureau politique de la JMNR, puis du comité central issu du troisième congrès ordinaire tenu du 27 au 31 juillet 1984, et du bureau politique du PCT. Hilaire Mounthaut a occupé les fonctions de ministre des Transports et de l'Aviation ci-

vile après le mouvement du 5 février 1979. Au lendemain de la Conférence nationale souveraine, il rejoint le Rassemblement pour la démocratie et le progrès social (RDPS), de Jean-Pierre Thystère-Tchicaya, dont il deviendra sénateur. Après la guerre de 1997, il crée «Réunir», une association dont la vocation était d'œuvrer pour la sortie des forêts des cadres ayant pris part aux événements du 5 juin. Le 22 décembre 2001, il est nommé médiateur de la République par le Chef de l'Etat, institution



Hilaire Mounthaut

constitutionnelle chargée de simplifier et d'humaniser les rapports entre l'administration publique et les administrés, pour un mandat de trois ans. Il sera à ce poste jusqu'à sa mort. Sur le plan associatif, il a milité en France dans l'Association des étudiants con-

golais (AEC) et la Fédération des étudiants de l'Afrique noire. Hilaire Mounthaut laisse le souvenir d'un homme de valeur, de paix et d'unité.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Il meurt écrasé sous les roues d'un 10 tonnes

Mardi 12 septembre 2023, aux premières heures de la matinée, un tenancier d'une cabine téléphonique est mort écrasé par un véhicule de dix roues transportant de la latérite. L'infortuné, qui tentait de traverser la rue, a été traîné sur plusieurs mètres. Le drame s'est produit avenue Marien Nguabi, à Dragage, un quartier de Talangaï, le sixième arrondissement de Brazzaville. C'est avec l'aide des services de sécurité que le corps de l'infortuné, méconnaissable, a été tiré sous le poids lourd.

Rentrée scolaire : les parents d'élèves dans l'angoisse

La rentrée scolaire approche à grands pas avec son lot d'angoisses pour les parents d'élèves. En effet, après la réinscription des enfants, il faudra nécessairement leur acheter des fournitures scolaires. Ce qui n'est pas chose aisée, eu égard à la conjoncture nationale. Malheureusement, il se trouve des commerçants véreux qui en rajoutent. Ils procèdent à une augmentation injustifiée des prix des articles. C'est le lieu d'en appeler à la vigilance des services compétents qui gagneraient à effectuer des opérations de contrôle sur le terrain afin de dissuader les éventuels profiteurs.

Mairie de Brazzaville: des notes d'information sans effet

Dans une note d'information datée du 6 septembre 2023, le président du Conseil départemental municipal, député maire de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba, informe «la population de Brazzaville que le cimetière communal du centre-ville de Brazzaville a atteint sa limite de capacité» et qu'en conséquence, «la municipalité de Brazzaville ne reçoit plus les demandes d'inhumation sur le site». Cela veut dire tout simplement que ce lieu de repos des morts est fermé. C'est la énième fois que la mairie de Brazzaville annonce la fermeture de ce cimetière. Le prédécesseur de l'actuel maire de la capitale avait également décidé de sa fermeture, mais curieusement des familles ont continué à y inhumier leurs défunts parents. Surtout parmi les hauts dignitaires. Charité bien désordonnée...!

Une fille de ménage a disparu avec les biens des patrons !

La présence des filles de ménage à Brazzaville est une nécessité dans certains foyers. Mais parfois, il arrive que certains couples, face à l'urgence, ne prennent pas le soin de bien connaître le lieu de résidence, encore moins la moralité même de ces aide-ménagères qu'ils embauchent à la va-vite. Et à cause de cette imprudence, nombre de maîtresses de maison se retrouvent confrontées à des cas de vols par leurs domestiques. La semaine dernière à Mpissa, un quartier de Bacongo (2ème arrondissement de Brazzaville), une fille de ménage de nationalité étrangère a disparu sans crier gare, emportant avec elle de l'argent, quelques pagnes et un téléviseur en faisant croire au voisinage qu'elle le déposait chez le réparateur. Le couple qui l'avait embauchée est dans l'incapacité de la retrouver, car n'ayant aucun renseignement sûr d'elle. Il faut être prudent en embauchant les filles de ménage!

Démolition de l'extension du célèbre snack-bar "Café de chef", et après ?

Les habitants du Plateau des 15 ans ont constaté, la semaine dernière, que l'extension du restaurant "Le Café du chef", qui débordait sur le trottoir de l'avenue des Trois Martyrs, en face du poste de l'Armée du salut, a disparu. Le bulldozer est, impitoyablement, passé par-là samedi 2 septembre 2023. En application de la mesure interdisant l'occupation anarchique du domaine public, l'opération de démolition s'est déroulée sans obstruction. Reste à savoir si le même bulldozer se tournera du côté d'autres troquets et restaurants ayant occupé le domaine public.

Spectaculaire sortie de route d'un taxi à Bacongo

Un taxi a fait une sortie de route le mercredi dernier sur l'avenue Trois Francs (ex-Guynemer), au niveau de l'arrêt "Main bleue", à Bacongo. Il a fini sa course dans une parcelle. Dieu merci, il n'y a pas eu de victime, sinon que quelques dégâts matériels mineurs. Les policiers de la circulation routière doivent vraiment ouvrir les yeux dans le contrôle des permis de conduire, et mettre hors d'état de nuire les chauffards inconscients.

Des morceaux de bois à la place des asperges

Beaucoup de Congolais sont friands des asperges traditionnelles. Mais en achetant un tas important à Ollombo, sur la route nationale numéro 2, dans le département des Plateaux, un grand lecteur de notre journal a découvert avec stupéfaction, que les asperges n'étaient que des morceaux de bois. Attention, des véreux se sont transformés en vendeurs et trompent la vigilance des acheteurs.



N°0385/MEF-CAB

NOTE D'INFORMATION

Après l'élaboration des outils de pilotage du ministère de l'économie et des finances (diagnostic stratégique issu d'une enquête interne, plan stratégique programme pluriannuel des activités, projets annuels de performance, cadre de suivi-évaluation, cadre de dépenses à moyen terme et plans de travail annuels budgétisés), la gestion axée sur les résultats (GAR) va entrer dans sa phase opérationnelle. Celle-ci débute avec le choix des animateurs du cabinet du ministre et des différentes administrations sous tutelle, et débouchera par la suite sur les lettres de mission et les contrats de performance.

A cet effet, l'objet de la présente note est de décrire les modalités de désignation des conseillers du ministre de l'économie et des finances, des services rattachés au cabinet du ministre et des directions générales, suivant la procédure d'appel à candidature dont l'élaboration des fiches de poste constitue le point de départ.

1. Elaboration des fiches de poste

La première étape de la procédure d'appel à candidature consiste à élaborer les fiches de poste. Les fiches de poste des conseillers du ministre et des directions rattachées au cabinet sont élaborées par un comité technique mis en place à cet effet. Celles des directions générales sont élaborées sous la supervision des responsables des structures concernées, suivant le modèle joint en annexe. Ces fiches comprennent notamment les informations

sur la description du poste, les principales missions, les principales activités et tâches, les compétences requises pour occuper le poste, l'expérience professionnelle et les diplômes.

2. Processus de présélection

La présélection des conseillers du ministre, des directions rattachées au cabinet et des directions générales est effectuée par un comité de présélection mis en place par le ministre de l'économie et des finances, suivant le processus ci-après :

1. Lancement d'un avis d'appel à candidature
2. Réception des dossiers de candidature, comprenant notamment une lettre de motivation, un CV, un extrait d'acte de naissance, un casier judiciaire, un certificat de nationalité, une copie conforme des diplômes (le comité de sélection se réserve le droit de vérifier leur authenticité), une attestation de l'employeur et deux lettres de recommandation des personnes référentes et attestant des compétences et de la probité morale du candidat.
3. Présélection d'une liste de 5 candidats sur la base d'une grille d'évaluation des dossiers des candidats;
4. Entretiens individuels avec chaque candidat présélectionné;
5. Sélection de 3 candidats finalistes ayant atteint le score

6. Transmission du rapport de processus de sélection au décideur (ministre de l'économie et des finances) comprenant les noms des trois meilleurs candidats classés par ordre de mérite;
7. Choix du décideur et nomination au poste concerné.

Al'issue du processus de sélection, un contrat de performance et une lettre de mission sont signés entre le ministre de l'économie et des finances et chacun des candidats nommés. Ces deux documents rappellent les priorités issues du plan de travail annuel, les objectifs à atteindre sur une période de référence ainsi que les indicateurs de performance.

Fait à Brazzaville, le **06 SEP. 2023**

Le ministre de l'économie et des finances

Jean-Baptiste ONDAYE.



FICHE DE POSTE N°

Intitulé du poste :
Lieu de travail :
Type de contrat :
Supérieur hiérarchique :

Description du poste	
Missions principales	
Activités et tâches	
Conditions particulières de travail	
Compétences	
Expérience professionnelle	
Diplômes	
Langues	

APPEL A CANDIDATURE

Dans le cadre de l'implémentation de la gestion axée sur les résultats, le Ministre de l'économie et finances procède à la révision de son cabinet. Les postes à pourvoir sont :

- un conseiller économique ;
- un conseiller à la coopération monétaire et financière au niveau régional et sous régional;
- un conseiller à la fiscalité et aux douanes;
- un conseiller aux recettes de service et de portefeuille;
- un conseiller aux ressources naturelles ;
- un conseiller aux institutions et à l'ingénierie financière;
- un conseiller à la gestion et au suivi de la trésorerie;
- un conseiller à la dette et au suivi des engagements financiers de l'Etat ;
- un conseiller au suivi des projets et programmes de développement ;
- un conseiller aux relations avec les partenaires techniques et financiers ;
- un conseiller administratif et juridique ;
- un conseiller aux relations publiques et à la communication ;
- deux conseillers chargés de mission ;
- un conseiller à la logistique et à l'intendance

Les candidats intéressés peuvent consulter les fiches de poste sur le site du ministère de l'économie et des finances à l'adresse:

(www.finances.gouv.cg).

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes:

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae (CV) ;
- un extrait d'acte de naissance;
- un casier judiciaire;
- un certificat de nationalité ;
- les copies certifiées conformes des diplômes (le cabinet du MEF se réserve le droit de vérifier leur authenticité) ;
- des documents administratifs (décret, note de service, attestation de l'employeur) attestant le parcours professionnel ;
- les attestations de formation justifiant l'acquisition des connaissances et aptitudes professionnelles spécifiques ; -deux lettres de recommandation des personnes-référentes attestant des compétences et de la bonne moralité du candidat.

Les dossiers sont à transmettre du 06 au 15 septembre 2023 par courrier électronique à l'adresse : recrutementconsellerme@gmail.com.

Un candidat ne peut postuler qu'à un seul poste de conseiller. Le non-respect de cette règle entraîne l'annulation de la demande. De même, le non-respect des délais entraîne l'annulation de la demande.

Le calendrier de déroulement du processus est résumé dans le tableau ci-dessous :

Activités	Périodes
Désignation des membres du comité de présélection	06 septembre 2023
Publication de l'avis d'appel à candidature et réception des dossiers	Du 06 au 15 septembre 2023
Examen des dossiers de candidatures	Du 16 au 20 septembre 2023
Entretiens avec les candidats présélectionnés	Du 21 au 22 septembre 2023
Rapport du comité de présélection au MEF	23 septembre 2023
Nomination des conseillers du Ministère de l'économie et des finances	25 septembre 2023

Fait à Brazzaville, le 6 septembre 2023

Le Ministre de l'Économie et des finances



MAROC

Désespoir et colère des survivants du séisme

Quelques jours après le terrible tremblement de terre qui a fait près de 3 000 morts au Maroc, «le désespoir s'accroît dans les villages de montagne dévastés du Haut Atlas où l'aide n'arrive qu'au compte-goutte», d'après un témoin.

Alors que les secouristes commencent enfin à arriver, après le long déblaiement des routes d'accès «l'étendue de la catastrophe apparaît» note ce témoin qui fait état «de centaines de villages presque entièrement détruits» où les survivants «dorment depuis trois nuits dehors dans le froid privé de tout, d'électricité, de téléphone et de soins» avec le sentiment «d'avoir été tout simplement abandonnés».

«Personne n'est venu nous aider», dénonce ainsi un survivant du village de Tarouiste, sur les contreforts de l'Atlas au Sud de Marrakech, «où les habitants racontent comment ils ont dû eux-mêmes porter des cadavres en bas de la montagne,



Le séisme au Maroc a laissé les populations dans le désarroi

car aucune ambulance ni aucune autre aide n'étaient encore parvenu jusqu'à eux». Dans sa voix, c'est tout le «chagrin voire la frustration» de ces villageois laissés-pour-compte qui s'exprime, selon un autre témoin.

Un nouvel abandon pour ces populations pauvres du Haut Atlas, souligne un observateur «où vivent des gens qui n'ont rien, et qui viennent de tout per-

dre», dans ces régions isolées que certains appellent avec mépris «le Maroc inutile». C'est le «Maroc des oubliés», rapporte l'écrivain marocain Abdellah Taïa dans le journal *El Pais* «des oubliés qui souffrent et qui tombent sans cesse, et qui plus que jamais méritent notre solidarité».

«A la grande surprise des responsables étrangers, le Maroc

tarde à accepter les offres d'assistance humanitaire qui émanent du monde entier», souligne un confrère, n'acceptant jusqu'à présent que l'aide «des Émirats, du Qatar, de l'Espagne et de la Grande-Bretagne», même les Nations unies sont en attente «d'une demande d'assistance de Rabat», note-t-il, mettant en cause «la gouvernance fortement centralisée du Maroc, autour de son roi sans qui rien ne peut se faire».

La réponse relative à la proposition d'aide de la France aussi se fait toujours attendre. «De quoi en tout cas créer un sentiment de malaise», estime une opinion, «les secouristes actuellement déployés ne peuvent suffire à la tâche, face à l'ampleur des destructions dans le Haut-Atlas». Et le silence du roi devient gênant, commentent certains. Alors qu'on apprenait mardi 12 septembre dernier qu'il allait procéder à la visite des accidentés dans un hôpital de Marrakech.

Gaule D'AMBERT

SOMMET DU G20 EN INDE

L'Union africaine devient membre à part entière de l'organisation

Les dirigeants du Groupe des 20 (G20) ont réaffirmé, samedi 9 septembre 2023 à New-Dheli, en Inde, leur engagement en faveur de la coopération économique internationale, et à prendre des mesures concrètes pour favoriser la croissance mondiale. Ils ont aussi indiqué qu'ils agiront de manière concrète par le biais des partenaires pour accélérer une croissance forte, durable, équilibrée et inclusive. Le G20 avertit que les crises en cascade ont posé des défis à la croissance à long terme, soulignant que la coopération du bloc est essentielle pour déterminer la direction que prendra le monde.



Le dirigeant indien congratulant le président en exercice de l'UA

Le groupe a aussi annoncé qu'il allait accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et augmenter le financement de toutes les sources pour accélérer les progrès vers les Objectifs de développement durable (ODD). Il affirme qu'il intégrera mieux les perspectives des pays en développement dans le futur agenda du G20 et renforcera la voix de ceux-ci dans les prises de décisions mondiales. Egalement, les dirigeants du G20 protégeront les plus vulnérables et encourageront une croissance équitable et en renforçant la stabilité macro-économique et financière.

Saluant l'Union africaine en tant que membre permanent du G20, le groupe a affirmé qu'il était fermement convaincu que l'inclusion de l'UA en son sein contribuera de manière significative à relever les défis mondiaux. Le groupe a également réaffirmé son engagement à renforcer les liens entre les deux organisations ainsi que son soutien au bloc panafricain et a réitéré son ferme soutien à l'Afrique. Il s'est engagé à œuvrer pour faciliter le financement à faible coût des pays en développement afin de soutenir leur transition vers de faibles émissions de carbone. «Grâce à ces actions d'aujourd'hui, nous construisons un système qui donne aux pays les moyens de mieux relever les défis mondiaux», a indiqué le G20.

Créé en 1999, le G20 est un forum central de coopération internationale axé sur les questions financières et économiques. Il comprend 19 pays plus l'Union européenne et l'Union africaine, qui a été incluse dans le groupe, à l'issue de ce sommet.

A-P. M.

SOMMET AFRICAIN SUR LE CLIMAT AU KENYA

Valoriser les ressources inexploitées en vue des énergies renouvelables

A la clôture du premier sommet africain sur le climat à Nairobi, au Kenya, les dirigeants d'Afrique ont appelé mercredi 6 septembre 2023, la communauté internationale à les aider à faire fructifier le potentiel du continent dans la lutte contre le réchauffement climatique, via des investissements et une réforme du système financier international.

Ce sommet visait à mettre en valeur les ressources inexploitées pour les énergies renouvelables, afin de permettre aux pays d'Afrique de se développer économiquement tout en participant à la lutte contre le réchauffement climatique, dont ils sont une des principales victimes.

Dans la déclaration finale commune, baptisée «Déclaration de Nairobi», les participants ont affirmé que «l'Afrique possède à la fois le potentiel et l'ambition d'être un élément essentiel de la solution mondiale au changement climatique». Mais pour libérer son potentiel «à une échelle susceptible de contribuer de manière significative à la décarbonisation de l'économie mondiale, il faudra multiplier les flux actuels de financement du développement et des investissements», estiment-ils.

Les participants ont demandé notamment pour cela «une nouvelle architecture de financement adaptée aux besoins de l'Afrique y compris la restructuration et l'allègement de la dette», dont le fardeau pèse lourdement sur leurs économies. Un total de 23 milliards de dollars (21,3 milliards d'euros) d'investissements internationaux ont également été promis durant les trois jours du sommet, a déclaré le président kényan William Ruto, dont 4,5 milliards de dollars (4,1 milliards d'euros) venant des Émirats arabes unis pour les énergies propres en Afrique. La Déclaration de Nairobi, sous l'égide de l'Union africaine,



Les dirigeants d'Afrique demandent des moyens conséquents pour le climat

«servira de base à la position commune de l'Afrique dans le processus mondial sur le changement climatique jusqu'à la COP28 et au-delà». Le sommet de Nairobi a lancé quatre mois de réunions internationales abordant les questions climatiques, qui se sont poursuivies avec un sommet du G20 en Inde et culmineront avec la conférence de l'ONU sur le climat

(COP28) de Dubaï fin novembre prochain, où s'annonce une vive bataille sur la fin des énergies fossiles. Les participants ont aussi affirmé leur volonté d'augmenter, avec l'aide de la communauté internationale, leur capacité de production d'énergies renouvelables de 56 gigawatts en 2022 à au moins 300 gigawatts d'ici 2030.

De nombreux dirigeants du continent, mais aussi Antonio Guterres et l'émirati Sultan al Jaber, ont appelé mardi 5 septembre à une réforme du système financier international, un système «dépassé, injuste et dysfonctionnel», selon le chef de l'ONU, pour l'adapter aux exigences de la lutte contre le réchauffement climatique.

Les dirigeants d'Afrique ont également rappelé les riches pays pollueurs à honorer leur engagement de fournir, d'ici 2020, 100 milliards de dollars par an, en financement climatique aux pays les plus pauvres. «Nous exigeons des conditions équitables pour que nos pays puissent accéder aux investissements nécessaires pour libérer leur potentiel et le traduire en opportunités», a déclaré William Ruto.

A ce sommet qualifié d'historique, le Congo a été représenté par le président Denis Sassou-Nguesso.

Alain-Patrick MASSAMBA

AFRIQUE DU SUD

Hommage au prince zoulou Mangosuthu Buthelezi

Figure de la lutte anti-apartheid, le prince Mangosuthu Buthelezi s'en est allé. Il est décédé samedi 9 septembre 2023 à l'âge de 95 ans. Fondateur du parti de l'Inkhata, il fut un homme politique incontournable, un pilier de l'histoire de l'Afrique du Sud. Malgré un passé controversé, l'ensemble de la classe politique sud-africaine salue la mémoire de celui dont la carrière est qualifiée d'héritage complexe. Tous se souviennent de sa relation belliqueuse avec l'ANC et de sa défense sans concession de la nation zouloue.

Le président Cyril Ramaphosa a salué la mémoire d'un formidable leader qui a joué un rôle important dans l'histoire de l'Afrique du Sud pendant sept décennies. Le Congrès national africain (ANC), par la voix de son porte-parole Mahlagi Bhehri-Motsepe affirme qu'avec Buthelezi disparaît probablement la

dernière grande figure des années de lutte contre l'apartheid.

Nationaliste zoulou, Mangosuthu Buthelezi avait fondé le parti de l'Inkhata pour défendre les intérêts de son ethnie et de son roi, au point de s'opposer violemment à l'ANC, l'ancien mouvement de libération devenu actuellement le parti au pouvoir. Premier ministre

traditionnel zoulou de 1968 à sa mort, il a profondément marqué la province du KwaZulu-Natal, qu'il a dirigée quand la région était un bantoustan. Pour Christopher Pappas du parti Alliance démocratique, maire dans cette province, Buthelezi était incontournable «à la fois politiquement et culturellement».

Ministre de l'Intérieur sous Nelson Mandela, le prince Mangosuthu Buthelezi a souvent été accusé d'avoir collaboré ou été un allié du régime raciste. A la fin de l'apartheid, il négocie avec le régime ségrégationniste pour que le roi possède les terres de l'ancien bantoustan, cette région dessinée pour isoler les Noirs en fonction de



Le prince zoulou Mangosuthu Buthelezi

leur ethnie.

Après les violences entre militants de l'Inkhata et leurs opposants qui s'intensifiaient au milieu des années 1980, Mandela et Buthelezi se rencontrent en janvier 1991, une première en douze ans, et appellent à la fin des affrontements et à la tolérance politique. Mais dès l'année suivante, des militants Inkhata, soutenus par les forces de sécurité de l'apartheid, commencent de nouvelles violences à Johannesburg et au KwaZulu Natal, province historique du peuple zoulou.

Fondé en 1975, le parti de l'Inkhata Freedom (IFP) est initialement envisagé comme une or-

ganisation culturelle zouloue. Le mouvement a mené des guerres territoriales sanglantes avec les militants de l'ANC dans les années 1980 et 1990. Ce redouté parti est à l'origine de violences sanglantes en Afrique du Sud avant les premières élections multiraciales en 1994.

Jusqu'à sa mort, et malgré sa longévité qui inspire respect, Buthelezi est resté une figure incontournable de la politique sud-africaine, veillant sur les intérêts des zoulous, l'ethnie la plus importante de son pays.

Aristide Ghislain NGOUMA

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

PLATEFORME DETTE ET DÉVELOPPEMENT (PFDD) CONGO

Influencer les mécanismes internationaux de restructuration de la dette par la société civile

Un atelier en ligne pour l'élaboration de la stratégie commune envers les institutions financières internationales (IFI) pour pouvoir mieux influencer les mécanismes internationaux de restructuration de la dette a regroupé, le 4 septembre 2023, les plateformes dette et développement, organisations de la société civile, de quatre pays, que sont le Cameroun, le Congo Brazzaville, la Guinée Conakry et la République Démocratique du Congo (RDC). Cette rencontre virtuelle a permis aux quatre groupes d'échanger sur leurs expériences de travail sur les IFI, comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). La plateforme dette et développement Congo, avec ses points focaux disséminés dans l'ensemble du territoire (Pointe-Noire, Dolisie dans le Niari, la Cuvette, la Sangha et les Plateaux), sous la conduite de son coordonnateur national Samuel Nsikabaka, a participé aux débats.



Les membres des points focaux de la plateforme dette et développement pendant les travaux

Le but visé a été de répertorier les difficultés à entrer en contact avec certaines institutions financières internationales et les pouvoirs publics et comment améliorer les relations pour identifier les cibles de plaidoyer.

Après avoir fait une cartographie des institutions financières internationales représentées dans chaque pays pour examiner leur mandat et leurs missions qu'elles réalisent, ces organisations de la société civile ont pu élaborer les outils de plaidoyer, les actions et les mécanismes de communications vers les IFI et les pouvoirs publics. La synthèse de la cartographie a favorisé l'adoption d'une stratégie et d'un mécanisme de suivi des recommandations formulées. Cela a constitué aussi une occasion pour analyser et apprécier les problèmes spécifiques au niveau national au regard des enquêtes menées au sujet de la dette.

Samuel Nsikabaka a souligné: «La situation de la dette dans nos pays est alarmante. Les engagements ne sont pas respectés par les Etats. Notre pays a subi une décision de la Banque mondiale sur la suspension des financements. La dette reste une question à regarder très attentivement et à suivre. La société civile n'a pas encore atteint la position que nous voulons avoir. Cette position, c'est une implication de la société civile,



Une vue des participants

qui nous donnerait fraîchement des informations sûres et être en capacité d'influer sur ou s'endetter à quel taux et pour quelle raison. Ces éléments, il faut les maîtriser».

Le coordonnateur national a ajouté: «Nous ne pouvons pas donner l'assurance aux formules de la dette, mais la chose que nous avons, c'est que nous sommes optimistes, notamment avec le passage du budget des moyens au budget programme et avec l'engagement de la société civile de devoir participer aux comités de pilotage des politiques de développement».

S'endetter n'est pas une mauvaise chose, a-t-il souligné, mais ce qui pose problème, c'est pourquoi on s'est endetté, le besoin qui a permis d'aller vers un endettement d'une part, et d'autre part, pour la mise en œuvre de ce don pour lequel on s'est endetté. «Si c'est bien fait de manière efficace, de cette façon on n'a pas une dette odieuse. Ce qu'il faut éviter, c'est s'endetter pour n'avoir pas réussi les projets pour lesquels on s'est endetté, il faut éviter cette dette».

Philippe BANZ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Validation du rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD

Le 5^e rapport de suivi de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) au Congo a été validé le 11 septembre 2023 au cours d'un atelier organisé conjointement par le ministère du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). C'est Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, qui a ouvert les travaux en présence de Mme Adama-Dian Barry, représentante du PNUD au Congo. Ce rapport a été présenté par le Dr Franck Corneille Mampouya-Mbama, directeur général du Plan et du développement.

Dans sa présentation, le directeur général du Plan a souligné que les ODD 1 à 5 sont les ODD de la pauvreté. Si on n'agit pas vite, il sera difficile d'atteindre les ODD en 2030. 2,6 millions de personnes vivront dans la pauvreté. En 2050, 60% des Congolais seront pauvres. Pour atteindre les ODD, il faut d'abord prioriser l'industrie (ODD 9), l'habitat (ODD 11), la diversification (ODD 8) et l'énergie (ODD 7). La modernisation technologique et la hausse de la productivité, notamment dans l'agriculture et le tourisme qui concentrent les pauvres, les femmes et les jeunes, permettra la réduction de la pauvreté et de la faim, mais aussi une plus grande autonomisation de la femme et une réduction des inégalités, a-t-il dit.

Franck Corneille Mampouya-Mbama a expliqué que la situation de la dette au Congo est beaucoup plus préoccupante; si elle n'est pas réglée, il sera difficile d'atteindre les ODD.

A l'ouverture des travaux, Mme Adama-Dian Barry a rappelé qu'en avril 2023, le secrétaire général des Nations Unies avait lancé un appel aux Etats du monde entier pour présenter un plan de sauvegarde des objectifs de développement durable, soit l'occasion d'un nouveau pacte d'accélération des investissements dans les secteurs qui compte. Dans ce contexte, il a été proposé par le secrétaire général à chaque Etat de conduire des consultations nationales et des analyses pour définir au moins 3

objectifs ou services prioritaires ultimes sur lesquels il devra se focaliser. «L'objectif qui revient à cette illustre Assemblée est noble et humain. Il vous revient de confirmer sur base de l'observation des progrès réalisés ces dernières années au Congo, quel domaine pourrait être catalytique pour faire effet d'entraînement sur le bien-être des Congolaises et des Congolais. Ces priorités seront dès lors traduits en



Photo de famille après l'atelier de validation

plan d'action avec des cibles annuelles réalistes entre 2023 et 2027, date intermédiaire assignée par le secrétaire général des Nations unies pour évaluer les progrès», a-t-elle dit.

Ouvrant les travaux, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas a retenu qu'au cours du Sommet mondial sur les ODD organisé par les Nations Unies du 18 au 19 septembre prochain à New York, le Congo devra apporter sa contribution au «Plan de sauvetage pour les peuples



Mmes Adama-Dian Barry et Ingrid Ghislaine Ebouka-Babackas

et la planète» en présentant son engagement national porté par les 3 ODD les plus pertinents au regard du Plan national de développement (PND) 2022-2026 en cours d'exécution. Cette sélection, a-t-elle poursuivi,

relève véritablement d'une gageure eu égard à la densité des six piliers du PND 2022-2026 découlant du projet de société du Président de la République Chef de l'Etat «Ensemble, poursuivons la marche» et prenant à son compte près de 14 ODD prioritaires au niveau national afin d'ériger une économie forte, diversifiée et résiliente pour une croissance inclusive et un développement durable irréversible.

Cependant, le recours à l'intelligence artificielle à travers

un outil mis à disposition par le PNUD a permis de franchir cet écueil. En effet, le «SDG Push Diagnostic» exploite les informations contenues dans les documents de planification nationale. «Pour le cas de notre pays, il s'agit du Programme d'investissement pluriannuel (PIP) du PND 2022-2026 à partir duquel, l'outil a retenu les ODD: 8 (Travail décent et croissance économique) 9 (industrie, innovation et infrastructure) et 11 (Villes et communautés durables)», a-t-elle dit.

Le croisement de ces trois ODD et des six piliers du PND induit les trois cibles sur lesquelles porterait l'engagement du pays, à savoir: 8.2: Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation; 9.2: promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous; et 11.1: Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs.

Dans cette approche, il reviendrait au Gouvernement et aux partenaires au développement de concentrer l'essentiel de leurs moyens à la réalisation des projets du PND concourant à la transformation des ODD en lien avec ces trois cibles.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

ECONOMIE NUMERIQUE

Le réseau national de transport de données Backbone pour accélérer l'économie numérique

La transformation numérique rapide au Congo passera par la fibre optique. Le ministre des Télécommunications et de l'économie numérique, Léon-Juste Ibombo, avec l'ensemble des directeurs généraux et des autorités civiles et militaires de la ville océane ont assisté au premier coup de pioche symbolique de la construction du réseau national de transport de données Backbone Pointe-Noire-Brazzaville. La cérémonie a eu lieu le jeudi 8 septembre dernier à Pointe-Noire.

La construction du réseau national de transport de données Backbone, dorsale de télécommunication, est un réseau très haut débit qui accroîtra le développement de l'économie numérique. Sa construction desservira Pointe-Noire, Brazzaville et d'autres villes du Congo. Cela portera vers l'amélioration de la vitesse et de la fiabilité des communications électroniques; facilitera les échanges commerciaux et l'accès aux marchés internationaux. Le réseau favorisera aussi l'innovation technologique et encouragera l'émergence des startups et renforcera la participation du Congo à l'économie numérique mondiale. Le directeur général de l'Agence de régulation des postes et

communications électroniques (ARPCE), Louis-Marc Sakala, a remercié l'ensemble des autorités pour avoir témoigné leur intérêt à la promotion des technologies numériques dans le pays. Il a également remercié les différents acteurs et opérateurs pour leurs multiples contributions.

Les deux représentants des structures de Airtel Congo et de Congo câble ont indiqué la particularité, les objectifs et les autres avantages du câble 2Africa.

Ce câble est unique par sa fiabilité, sa connectivité, son ouverture et sa diversité. Il va favoriser le développement des réseaux de large bande, augmenter la vitesse de l'internet, réduire le coût de la data, donc l'augmentation des offres qui favoriseront



Pendant le premier coup de pioche

plus de trafic, une compétition et une maîtrise des coûts pour les entreprises. Il impactera significativement le PIB du Congo avec la réduction de la fracture numérique et l'accroissement de l'inclusion financière.

Le ministre a rappelé que la deuxième dorsale n'en constitue pas moins une avancée importante dans la construction de la société de l'information et du savoir. «Je puis aussi vous assurer que le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour accompagner tout le secteur de l'économie nu-

mérique promie à un bel avenir», a dit Léon-Juste Ibombo.

Après, le ministre et sa suite ont mis le cap vers dans le département du Kouilou, à Matombi, où a eu lieu concrètement la pose de la première pierre de construction du nouveau réseau. Et il a visité les travaux du nouveau siège de l'ARPCE de Pointe-Noire.

À noter que la construction du réseau Backbone Pointe-Noire-Brazzaville est financée par les partenaires.

Madocie Déogratias MONGO

FONDS ROUTIER

Le budget exercice 2023 équilibré en recettes et en dépenses à 9.792 000 000 de CFA.

Après dix mois de pause, la 20^e session ordinaire du comité de direction du Fonds routier s'est tenue le 5 septembre 2023 à Brazzaville sous le patronage de son président Yves Ickonga. Cette session s'est tenue en présence d'Elenga-Obat Nzenguet, directeur général du Fonds routier. A l'issue de cette session, les administrateurs ont adopté le budget exercice 2023. Il est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 9.792 000 000 de FCFA.



Les membres du comité de direction

Parmi les autres points adoptés, il y avait le procès-verbal, session ordinaire du 11 novembre 2022, le rapport d'activité exercice 2022; le programme d'action du Fonds routier 2023. Les administrateurs ont suivi la présentation du rapport d'activités à mi-parcours du 1er janvier au 31 juillet 2023.

Au terme des travaux, le comité de direction a pris cinq délibérations sur l'adoption des points suscités et une recommandation portant sur l'organisation des journées de réflexion sur le ressourcement du Fonds routier.

Pour Elenga-Obat Nzenguet, le budget exercice 2023 inclut les travaux qui ont démarré en 2022 que le Fonds routier a payés mais qui sont en cours. Etant donné que le Fonds est en rupture de paiement, il a fallu remettre au budget 2023. «Avec les difficultés que nous avons pour le

ressourcement des Fonds routiers, des délibérations et une recommandation ont été prises pour la tenue de la journée de réflexion», a-t-il dit. Ce budget, a poursuivi le directeur général du Fonds routier, est insuffisant, car les besoins exprimés par le ministère vont à hauteur de 80 milliards voire 100 milliards.

Yves Ickonga a invité les administrateurs à bâtir les stratégies qui permettront au Fonds routier de se ressourcer afin de réaliser sa mission première, celle du financement des travaux d'entretien routier. Il leur a aussi rappelé que la 20^e session s'est tenue dans un contexte économique mondial très difficile.

Evoquant l'état de la dégradation des routes sur la Route nationale n°2, le président du comité de direction a souligné que les changements climatiques entraînent beaucoup plus de précipitations, les

HYDROCARBURES

Approfondir la compréhension des divers enjeux de l'amont pétrolier

Le ministre des Hydrocarbures Bruno Jean Richard Itoua s'est entretenu, le 5 septembre dernier à Brazzaville, avec Billy Lacobie, directeur général de Chevron, régional Afrique centrale. Au centre de cette entrevue, les deux personnalités ont étudié la possibilité d'approfondir leur compréhension des divers enjeux et dynamiques de l'amont pétrolier.



Bruno Jean Richard Itoua à d. et Billy Lacobie, pendant l'entretien

A cela, il faut ajouter la mise à jour des activités de Chevron en République du Congo. Activités reposant essentiellement sur l'amont pétrolier, notamment l'exploration et l'extraction du pétrole et du gaz. La République du Congo étant, selon le ministre Itoua, un acteur clé dans le domaine pétrolier à travers le monde en général, et en Afrique centrale, en particulier.

Cette visite de travail était aussi l'occasion pour cette multinationale de l'amont pétrolier d'établir un bilan de ses activités récentes, de ses projets à court, moyens et long terme, ainsi que de ses ambitions pour l'avenir, dans la région Afrique centrale.

Le ministre des Hydrocarbures s'est réjoui de cette initiative de transparence de la part de M. Billy Lacobie. Il estime que le Congo dispose encore des potentialités énormes en matière d'hydrocarbures et surtout dans le secteur gazier. Et tout en misant sur la transition énergétique, le Congo sait compter sur les partenaires comme Chevron qui, depuis 2022 s'est proposé d'investir dans ce domaine de transition énergétique, notamment dans la production du gaz. A côté de cela, Chevron s'emploie à de nouvelles explorations des hydrocarbures.

érosions et l'usage dégradent des routes. «Nous avons des véhicules de plus en plus lourds et de moins en moins contrôlés, qui apportent la dégradation. Nous ferons que par le contrôle des différents camions, par l'évacuation des eaux, que les ouvrages résistent autant que possible», a-t-il indiqué.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Le ministre des Hydrocarbures Bruno Jean Richard Itoua s'est entretenu, le 5 septembre dernier à Brazzaville, avec Billy Lacobie, directeur général de Chevron, régional Afrique centrale. Au centre de cette entrevue, les deux personnalités ont étudié la possibilité d'approfondir leur compréhension des divers enjeux et dynamiques de l'amont pétrolier.

Gaule D'AMBERT

PARTENARIAT

Vers un accord-cadre pour faciliter la collaboration économique

Une délégation coréenne, conduite par la cheffe de mission adjointe de l'ambassade de la Corée du Sud, Mme Su In Jeong, a échangé le 16 août dernier avec Denis Christel Sassou Nguesso, ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé. Les deux pays entendent signer un accord-cadre de coopération pour mettre en place une commission mixte en vue de faciliter la collaboration économique entre le Congo et la Corée du Sud.

Ces échanges ont permis aux deux parties d'examiner les actions à mener mutuellement pour développer la coopération économique



Mme Su In Jeong et Denis Christel Sassou Nguesso

entre les deux pays.

A cette occasion, Mme Su In Jeong a manifesté la volonté de son pays d'accompagner le Congo dans la mise en œuvre des projets contenus dans le Plan national de développement (PND) 2022-2026. «Le ministre nous a parlé du Plan national de développement, et nous lui avons parlé des secteurs que nous allons financer comme les nouvelles technologies, l'agriculture, l'industrie, l'environnement et la culture», a-t-elle souligné. La délégation coréenne a aussi émis le vœu d'installer un bureau consulaire au Congo.

Les deux parties ont discuté sur la possibilité des jumelages entre la ville de Busan en Corée du Sud et celle de Pointe-Noire au Congo. Cette réunion a favorisé le premier échange entre le ministre en charge de la Coopération internationale et l'Agence coréenne de coopération internationale (Koica), représentée par le directeur pays au niveau du bureau de la République démocratique du Congo, M. Choi Yonjae, qui couvre également la République du Congo.

Jacqueline MAKAYA



REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE



Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs Agricoles au Congo « PRODIVAC »

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS-FIRMES)

AMI N°020/MPSIR/UCP-PRODIVAC 2022 pour le recrutement d'un cabinet de Consultants chargé de réaliser les Etudes techniques (Phase 1), ainsi que le contrôle et la surveillance des travaux de construction des infrastructures d'eau et d'assainissement (Phase 2), dans les Départements de la Bouenza et du Pool (en lot 1) et celui des Plateaux, (lot 2).

Secteur: Agriculture

Référence de l'accord de financement : Prêt FAD 2000200004602

N° d'identification du Projet : P-CG-A0-002

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo « PRODIVAC », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de service d'un cabinet de Consultants chargé de réaliser les Etudes techniques (Phase 1), ainsi que le contrôle et la surveillance des travaux de construction des infrastructures d'eau et d'assainissement (Phase 2), dans les Départements de la Bouenza et du Pool (en lot 1) et celui des Plateaux, (lot 2).

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent pour chaque lot, entre autres : (en première phase) : les études techniques et économique ; les études techniques détaillées ; l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offres pour l'acquisition des travaux, y compris leur allotissement sur la base des contraintes géographique, (en seconde phase) : contrôle et surveillance des travaux à travers l'examen du planning des études d'exécution et Vérification des documents techniques, administratifs et financiers préliminaires au démarrage des travaux ; le suivi au quotidien de l'ensemble de l'exécution des travaux ; la rédaction des rapports de démarrage et de fin, ainsi que des rapports mensuels d'avancement des

travaux ; l'organisation et direction des réunions de chantiers ; la vérification et le contrôle de la conformité de l'exécution des travaux et des fournitures aux prescriptions des pièces contractuelles, en matière de qualité, de délai et de coût ; l'établissement et transmission au Client pour signature, des projets d'ordres de service, puis assurer la notification de ceux-ci à l'entreprise ; à assurer la coordination entre les différents intervenants ainsi que celle de l'exécution de l'ensemble des travaux. La durée d'exécution pour chaque phase est trois (03) mois pour la première phase et six (06) mois pour la seconde phase. Les prestations seront en deux lots distincts.

3. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle » invite les Consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions semblables, disponibilité de personnel qualifié et expérimenté, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour augmenter leurs chances de qualification. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du projet PRODIVAC de le retenir sur la

liste restreinte.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection se feront conformément au Cadre des Opérations de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les consultants (firmes) intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivantes : de lundi à vendredi, de 09h00 à 15 h00', heure locale (TU+1).

6. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français et déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 25 septembre 2023 à 15 h 30 mn, heure locale (TU+1) et porter expressément la mention suivante : « AMI N°020/MPIR/UCP-PRODIVAC 2022 : RECRUTEMENT D'UN (1) CABINET DE CONSULTANTS CHARGE DE REALISER LES ETUDES TECHNIQUES (PHASE 1) AINSI QUE LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT (PHASE2), DANS LES DEPARTEMENTS DE LA BOUENZA ET DU POOL (LOT 1) ET CELUI DES PLATEAUX (LOT 2) », ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après :

Unité de Coordination du PRODIVAC

A l'attention de: Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC

N°13 de la rue Duplex, secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo

Tél : (242) 04 464 31 31/ 06 612 76 84

E-mails : prodivaccongo@gmail.com/pat.2016.otonghos@gmail.com.

Fait à Brazzaville le 11 septembre 2023

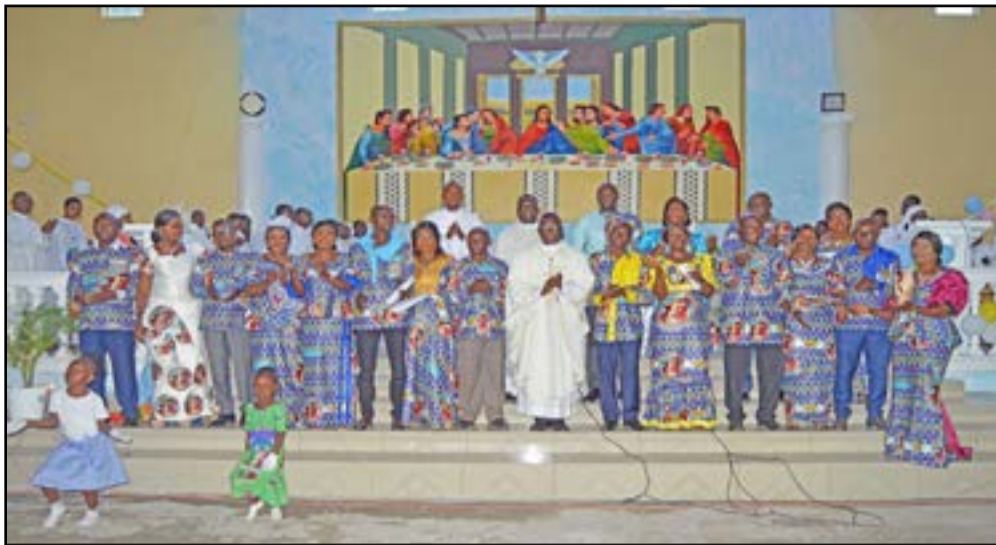
Le Coordonnateur Adjoint du PRODIVAC,

Marcel Dieudonné N'ZEMBA

45^e ANNIVERSAIRE DE LA PAROISSE SAINT GREGOIRE DE KINGOMA/MASSENGO

Mgr Ildevert Mouanga a conféré la bénédiction nuptiale à 9 couples

Fondée en octobre 1978 par les pères Guy Bernard et Gérard Soudant de la Congrégation des pères du Saint Esprit (Spiritains), la paroisse Saint Grégoire de Kingoma/Massengo a accompli quarante-cinq ans d'existence. Pour donner un cachet spécial à cet événement, une messe a été célébrée, dimanche 3 septembre 2023, vingt deuxième dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique A. Dans cette gigantesque et imposante église en construction, la messe a été présidée par Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala. Neuf couples ont reçu leur bénédiction nuptiale des mains de



Les nouveaux mariés autour de l'évêque et du curé

Ont concélébré: les pères Jacques Kisito Kouyimooussou, curé de la paroisse en fête, Pierre Bilongo, supérieur provincial des spiritains au Congo, l'abbé Valentin Moyoungou, directeur national des Œuvres pontificales missionnaires (OPM), et bien d'autres. La fête patronale marquant le 45^e anniversaire de la fondation de cette paroisse dont le terrain est un don fait en 1976 par M. Grégoire Massengo, grand sculpteur, initiateur principal de la Légion de Marie; et située dans la partie septentrionale de l'archidiocèse de Brazzaville, a reflété la plénitude de son authenticité avec la célébration du mariage Cana de neuf couples: Fridolin Roger Lomboto et Gertrude Phiphie Zonleleth; Jean Ulrich Ngondo Tokanit et Micaël Epebacka Olingou; Jean Ngondo et Marie Ngoma; Pierre Ondombo et Victorine Apouassa; Norbert Oyendza et Aurélie Constantine Ganfina; Marcel Okouelet et Kénette Louise Mondy Zoe; Célestin Mvoukani et Denise Matoko Akimalela; Edmond Mbaki Mvika et Sylvie Mukento Lukayisa; Germain Malanda et Sidonie Yolande

Nziounga. Le mot de bienvenue du curé a marqué le début de cette eucharistie. Au cours de l'homélie, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga a souligné le sens de la fidélité. Il a rappelé que la fidélité est une épreuve du temps, car on est et on demeure fidèle durant toute une vie. On n'est pas seulement fidèle pour un temps donné, un mois, deux mois, mais plutôt pour toute la vie. Car, en Église, on se marie une fois pour toute la vie. Dans la foulée, il a apporté des éléments de réponse aux Églises dites «de réveil» qui accusent l'Église catholique romaine d'avoir caché la vérité à ses fidèles. «Quelle est cette vérité que l'Église catholique romaine cache depuis 2.000 ans et qui n'est jamais révélée?», a-t-il déclaré. Il a rappelé aux participants à la messe que la vie quelle qu'elle soit, dans le bonheur ou le malheur, dans l'opulence ou la pauvreté, est toujours une conjugaison entre la joie et la peine, une alternance entre ces deux moments. «Personne ne peut oser dire que depuis sa naissance, sa vie n'est faite que de peine, ou n'est faite que de joie»,

a-t-il fait savoir. S'adressant aux nouveaux mariés, il leur a recommandé de demeurer fidèles l'un à l'autre durant toute leur vie afin de contribuer par leur témoignage chrétien à l'expansion du règne de Dieu et à l'éclosion des vocations conjugales. Après l'homélie a eu lieu l'exécution du rite du mariage chrétien marqué par l'échange du consentement matrimonial, supplanté par la promesse de fidélité durant toute la vie, en dépit des différentes épreuves qui peuvent jaloner la vie du chrétien. La bénédiction et la remise des alliances, symbole de l'appartenance de l'un à l'autre et de la fidélité de l'un envers l'autre, a été l'un des moments phares de ce rite. Peu avant la fin de la messe animée par quatre chorales en fusion, le père Pierre Billongo a remercié la communauté paroissiale pour le soutien apporté aux prêtres spiritains affectés dans leur paroisse et surtout pour l'engagement manifesté dans le processus de construction de cette église qui trône déjà sur le panorama de l'archidiocèse de Brazzaville et dont les travaux encore en cours, ont besoin de

l'apport de chacun selon son rang, son statut et ses capacités financières. Pour permettre à ces travaux d'aller de l'avant, il est organisé dans cette paroisse, chaque premier dimanche du mois, un «Nsinsani» ou quête collective. Celui de ce 3 septembre a permis de rassembler et de dépasser la somme d'un million soixante-quatre mille francs CFA. Père Jacques Kisito a remercié la communauté paroissiale pour le zèle pastoral exprimé au cours de cette quête mensuelle pour faire booster vers l'avant les travaux de construction encore en cours de ce bel édifice. Intervenant en dernier, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga a encouragé la communauté paroissiale à aller de l'avant dans ce processus de construction et a exprimé sa gratitude pour l'accueil dont il a fait l'objet. Il a recommandé aux nouveaux mariés de demeurer des modèles pour ceux et celles qui voudront s'engager sur ce sentier plein de bénédictions qu'est le mariage chrétien.

Gislain Wilfrid BOUMBA

MUSIQUE

Du Gospel vibrant et priant à l'esplanade de la télévision

Les amateurs de musique religieuse vont s'en donner à cœur joie bientôt. Ils se donnent rendez à l'esplanade de la Télévision nationale, à Nkombo, samedi 30 septembre prochain. Le chant choral, entrecoupé de méditations chrétiennes se donnera à voir et entendre dès 15 heures ce jour-là. La manifestation, une initiative du cercle de réflexion La Grâce and Salvation. C'est l'acronyme de Grande rencontre des adorateurs consacrés à l'Évangile.

Le groupe s'adonne à la promotion du chant Gospel, qui est la musique ayant marqué et ponctué la marche des Noirs américains vers la liberté. Beaucoup des membres, dont l'auteur de ces lignes, sont des chrétiens de l'Église évangélique du Congo. Tous; veulent promouvoir l'affirmation du Gospel au Congo, à la suite des Palata Singers, le premier groupe de negro-spirituels au Congo. Alternant chants et méditations de prière à la manière évangélique, le concert du samedi aura comme vedettes affirmées: Magarelle Kimbémbé, Clémence Avounou, Rodrigue Obanda et les Bakelubas Family.



L'affiche annonçant le concert

Le concert aura pour thème: «Crois et tu seras sauvé, toi et ta famille». **Boclèche**

RENOUVEAU CHARISMATIQUE CATHOLIQUE (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE) Programme d'activité du Groupe EPV du Grand Séminaire Cardinal Emile Biayenda

Dans le cadre des festivités marquant le 40^e anniversaire de sa fondation, le Groupe Evangile Prière et Vie (EPV) du Renouveau charismatique catholique du Grand Séminaire Cardinal Emile Biayenda organise une série d'activités du vendredi 22 au dimanche 24 septembre 2023, selon le programme ci-après:

Vendredi 22/09/2023 14h 30 – 16h 00

* Messe d'ouverture, - Mot de bienvenue

1^{ère} Conférence: 16h 15 – 17h 45 * Le Renouveau au Grand Séminaire, par Mme Christine Mahoungou Tekanima (Membre de la Coordination nationale)

Samedi 23/09/2023

2^e Conférence: 9h 00 – 10h 30 * Veillez et priez car la chair est faible, par Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, Evêque de Kinkala

3^e Conférence: 10h 30 – 12h 00 * Les armes du Chrétien, par le Révérend Père Barthel Ganao, Recteur du Grand Séminaire Cardinal Emile Biayenda

Pause: 12h 00 – 13h 00

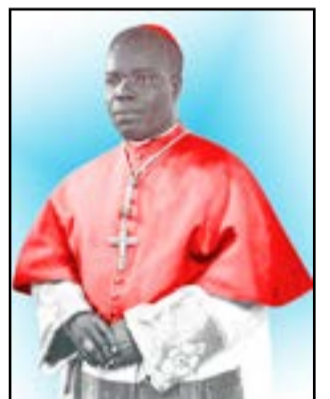
4^e Conférence: 13h 00 – 15h 00 * Le Renouveau, une école de prière, par Dr Benoît Ntari, Premier Berger du groupe

5^e Conférence: 16h 15 – 17h 15 * Pais mes brebis, par le Révérend Abbé Edouard Mougélé, aumônier du Groupe

Dimanche 24/09/2023 9h 30 – 10h 30 * Regard du Groupe sur le Grand Séminaire Cardinal Emile Biayenda, par Jacques Damba, Ancien Berger National

10h 45 – 12h 30 * Messe de clôture, * Allocutions

13h 00 * Collation.



vie et de la Bible par Mgr Gélase Armel Kema. Un baiser de paix et de bénédiction a été partagé entre la nouvelle professe et les évêques, les parents, les sœurs et le clergé présent, symbole d'unité et d'amour partagé.

Après la cérémonie des vœux, la messe s'est poursuivie avec le credo et la procession des offrandes, créant un lien entre le sacrement et la liturgie eucharistique. La communion a été suivie par un chant d'action de grâce qui a uni la communauté dans une expérience spirituelle collective. Les remerciements des parents, de sœur Tancia et de la communauté des sœurs Servantes du Seigneur, ainsi que le mot final de l'Évêque, ont marqué la

conclusion de cette belle et émouvante célébration. Une cérémonie honorée par la présence d'une foule enthousiaste venue de tout le diocèse et au-delà, témoignant ainsi de l'impact de la dévotion et de l'engagement de sœur Tancia dans la vie religieuse. La célébration des vœux temporaires de sœur Tancia Okamba restera gravée dans les mémoires comme un moment de foi, d'unité et d'inspiration pour tous ceux qui ont eu la chance d'y participer et pour les jeunes qui désirent vivre la vie religieuse ou sacerdotale.

Abbé Patrick-Benjamin OKOGNA
Vicaire général de Ouessou

CONGRÉGATION DES SŒURS SERVANTES DU SEIGNEUR (DIOCESE DE OUESSO)

Vœux temporaires de Sœur Tancia Okamba

Dans une ambiance empreinte de solennité et de joie, la cathédrale Saint Pierre Claver de Ouessou a accueilli un événement spirituel mémorable: la célébration des vœux temporaires de sœur Tancia Okamba. La messe, présidée par Mgr Gélase Armel Kema, évêque de Ouessou, et en présence de Mgr Daniel Nzika, évêque d'Impfondo, a rassemblé une foule de priants, comprenant des prêtres, religieux, la famille, les amis et les fidèles des paroisses locales. C'était dimanche 20 août 2023, vingtième dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique A.



Sr Tancia Okamba

La cérémonie a été marquée par une participation exceptionnelle. Des prêtres venus d'autres diocèses, et des congrégations ainsi que des congrégations religieuses présentes dans le diocèse, ont rejoint la communauté pour témoigner de leur soutien au diocèse de Ouessou, à la communauté des Sœurs Servantes du Seigneur et à sœur Tancia. Les sœurs de Cana, qui ont joué un rôle clé dans le noviciat de la sœur, n'ont pas manqué l'occasion de partager ce moment précieux. La chorale NKembo de la paroisse Saint Kizito de Brazzaville, qui a fait le déplacement spécialement pour l'occasion, a harmonisé

l'atmosphère de la cérémonie avec des chants inspirants spécialement choisis pour l'occasion. La messe a débuté par le chaleureux mot de bienvenue de l'abbé Ulrich Mkouho Nzeu, curé de la cathédrale, suivi des lectures liturgiques du 20^e dimanche du temps ordinaire. La cérémonie des vœux, proprement dit, a débuté par l'appel fait par sœur Irène Makaya, coordinatrice des Sœurs Servantes du Seigneur, et la réponse émue de sœur Tancia s'est exprimée à travers un chant d'acceptation marquant ainsi son engagement envers l'Église. L'échange entre l'évêque, les parents et sœur Tancia a été empreint de profonde significa-

tion. Mgr Gélase Armel Kema a demandé aux parents de bénir sœur Tancia pour son choix courageux de se consacrer à l'Église. La biographie de la professe a été présentée par l'une des sœurs formatrices, rappelant qu'elle est le huitième enfant d'une fratrie de dix-huit d'une part et l'unique fille de sa mère d'autre part. Cet exposé a tracé aussi le cheminement vocationnel unique de sœur Tancia, soulignant sa décision de

s'engager au service de Dieu en émettant ses premiers vœux religieux. Celui-ci a préparé le terrain pour la réception des premiers vœux de sœur Tancia au nom de l'Église, prononcés avec conviction et dévotion. Mgr Gélase Armel Kema a ensuite officiellement reçu ses vœux au nom de l'Église. Dans son homélie inspirante, l'évêque de Ouessou, premier responsable de cette association diocésaine, a souligné la valeur de la diversité au sein de l'Église et l'importance du service et de la prière dans la vie religieuse. Il a appelé sœur Tancia à persévérer dans son engagement, à éviter l'orgueil et à accueillir Dieu dans sa vie quotidienne. Citant le Pape François, il a rappelé l'importance d'être un exemple de patience envers soi-même, envers la communauté et envers le monde. La partie la plus émouvante de la cérémonie est venue lorsque sœur Tancia a exprimé ses vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté en lingala, suivis par la remise de l'anneau, de la règle de

MEMOIRE

Il y a cinquante ans, Mgr Emile Biayenda était élevé à la dignité cardinalice

Dans ce numéro, nous replongeons nos lecteurs sur le sens à donner à cet événement important de l'histoire de l'Eglise catholique au Congo. S'il était encore vivant, le cardinal Emile Biayenda aurait célébré le 2 février dernier, le 50^e anniversaire de son élévation à la dignité cardinalice. Cinquante ans déjà! C'est le vendredi 2 février 1973 que le Pape Paul VI le créait cardinal à 46 ans, le plus jeune d'Afrique noire francophone et le tout premier dans l'histoire de la jeune Eglise catholique du Congo avec seulement trois évêques pour trois diocèses: NN.SS Georges Firmin Singha (Owando), Jean-Baptiste Fauret, spiritain (Pointe-Noire) et Emile Biayenda (Brazzaville).

Pour un pays avoisinant un million d'habitants pour 400 mille chrétiens catholiques. Le décret papal signé le 18 janvier 1973 a été rendu public depuis Bangui par Mgr Tagliaferri, délégué apostolique du Pape. C'était une nouvelle inattendue pour la chrétienté congolaise en général, et Brazzavilloise en particulier, pour l'élévation d'un fils du Congo, originaire des pays de Mpangala. Surprise également pour l'intéressé, car il a appris la nouvelle au téléphone ce vendredi 2 février au matin depuis Bangui, en République Centrafricaine, de retour de Vinza où il s'était rendu pour les obsèques de son père biologique Albert Semo dia Mboma. Puis le nouveau cardinal reçut du Pape la lettre officielle qui lui adressait les félicitations et lui annonçait son admission au Sacré collège des cardinaux. «Cher fils, salut et bénédiction apostolique. Par ces lettres nous portons à votre connaissance que dans notre prochain consistoire vous serez agrégé au Sacré collège des Eminentissimes cardinaux; ceci afin de témoigner à votre personne de notre spéciale bienveillance et de marquer par le don de cette insigne dignité vos mérites au service de l'Eglise. Nous vous accordons de tout cœur notre bénédiction apostolique dans le Seigneur. Du Vatican le 18 janvier 1973, la dixième année de notre Pontificat. Paul XI, Pape».

Aussitôt la bulle de création publiée, le nouveau cardinal s'est empressé d'en faire part au président de la République Marien Ngouabi. Un dîner fut offert en son honneur le même jour, en présence de quelques membres du Bureau politique du Parti congolais du travail, parti Etat, pendant que le marxisme-léninisme battait son plein. Le Pape lui imposa la barrette cardinalice le 5 mai de la même année, à Rome. De retour à Brazzaville le 9 mai, la chrétienté lui réserva un accueil chaleureux. A son arrivée à l'aéroport international Maya Maya, il était accueilli par le ministre des Affaires étrangères, Charles David Ganao qui avait à ses côtés le Maire de Brazzaville, Lambert Ngalibaly. Dimanche 20 mai 1973, avec la pluie qui s'était abattue dans la ville, le stade Félix Eboué fut transformé en marécage. Le cardinal recevait les hommages de la chrétienté et du peuple congolais au cours d'une messe solennelle à laquelle avaient pris part le cardinal Joseph Malula, archevêque de Kinshasa, en République du Zaïre; NN.SS Georges Firmin Singha, évêque d'Owando; Jean-Baptiste Fauret, évêque de Pointe-Noire; Moke, évêque auxiliaire de Kinshasa;

Tagliaferri, délégué apostolique; Benoît Gassongo, évêque émérite d'Owando; Auguste Roch Nkounkou, prélat de Sa Sainteté. Le gouvernement était représenté par le ministre de l'intérieur, Charles Maurice Sianard, qui lui décerna, au nom du président de la République, la médaille de commandeur dans l'ordre du mérite congolais. Quatre ans seulement de cardinalat, il a ordonné sept prêtres,



Le ministre Sianard lui décerna la médaille de commandeur dans l'ordre du mérite congolais

de Kindamba, de 1937 à 1942, et à Boundji dans la région de la Cuvette, de 1942 à 1944. Ses études secondaires au petit séminaire Saint-Paul de Mbamou, de 1944 à 1950. En octobre 1950, il entre au grand séminaire Libermann de Brazzaville pour

à Rome le 17 mai de la même année par Mgr Sergio Pignedoli, secrétaire de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples. C'était en présence de Mgr Tagliaferri, délégué apostolique à Bangui (RCA).

Qu'est-ce qu'un cardinal?



A son arrivée à l'aéroport Maya Maya, il est accueilli par le maire de Brazzaville et le ministre des affaires étrangères

dont le père Ernest Kombo de la Congrégation des jésuites le 8 juillet 1973 en la Basilique Sainte-Anne et l'abbé Anatole Milandou le 23 juin 1974 en l'église Sainte Monique de Kinkala. Le cardinal Emile Biayenda est assassiné le mardi 22 mars 1977 sur la colline de Djiri qui porte aujourd'hui son nom, après son enlèvement par trois personnes venues le chercher à l'archevêché à bord d'une jeep militaire. 46 ans après sa disparition tragique, l'Eglise du Congo prie pour sa béatification et sa canonisation. Aujourd'hui, il aurait atteint 96 ans d'âge. Né le 17 mai 1927 à Malela-Bombé, petit village de Mpangala, district de Kindamba, région du Pool, Emile Biayenda avait pour catéchiste Théophile Mbemba qui deviendra plus tard le premier archevêque congolais de Brazzaville. Il sera baptisé le 7 mai 1938 à la paroisse Saint Théophile de Kindamba. Le jeune Emile Biayenda fit ses études primaires à la mission catholique

les études de philosophie et de théologie, jusqu'en 1959. Après son ordination sacerdotale le 26 octobre 1958, il occupe successivement les fonctions de vicaire de la paroisse Sainte-Marie de Ouenzé, de 1958 à 1962 et de curé de la paroisse Jean-Marie Vianney de Mouleké, de 1962 à 1965. De 1960 à 1965, il a été responsable diocésain de la Légion de Marie. En octobre 1965, il part en France pour les études supérieures à la Faculté catholique de Lyon jusqu'en 1969, sanctionnées par une Licence en théologie et un Doctorat en sciences sociales. Rentré au pays en mai 1969, il est nommé vicaire de la paroisse Saint Esprit de Moundali. Le 18 février 1970, il est nommé vicaire épiscopal, chargé des œuvres d'apostolat et commissions diocésaines. Le 7 mars 1970, il est nommé par le Pape Paul VI, archevêque titulaire de Garba et coadjuteur de Brazzaville avec droit de succession de Mgr Théophile Mbemba. Il est Sacré

Le vocable cardinal vient du latin cardo. Le cardinalat est une institution millénaire de l'Eglise catholique depuis le moyen âge occidental qui désignait les cardinaux comme les principaux conseillers du Pape. Depuis l'an 1179, le 3^e Concile du Latran a fait d'eux des électeurs du Pape. Les cardinaux ont la responsabilité suprême de l'Eglise. Ils sont choisis par le Souverain Pontife en raison de leur générosité au service de l'Eglise, du peuple de Dieu et de leurs mérites exceptionnels. Les cardinaux forment autour du Pape un collège de consultants pour l'assister dans sa tâche de pasteur. Certains d'entre eux résident à Rome où ils sont responsables des différents ministères ou gouvernement de l'Eglise que l'on appelle les dicastères de la curie romaine. Les autres cardinaux résident dans leurs diocèses respectifs en communion avec l'évêque de Rome (Pape) en leur confiant la direction de certaines affaires importantes. A sa création, chaque cardinal reçoit une église dans la ville de Rome. Dans cette église, est disposé un portrait du cardinal et lors de son passage à Rome, il peut y célébrer les offices comme dans sa cathédrale. Les cardinaux sont les potentiels candidats à la responsabilité suprême de l'Eglise. A la mort du Pape, tous les cardinaux âgés d'au moins 80 ans se réunissent en conclave à Rome pour élire le nouveau Pape. Le Pape est le successeur de Pierre.

Pascal BIOZI KIMINOU

XXIV^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE-A-

«Le Seigneur est tendresse et pitié... »

Textes: Sir. 27,30 – 28,7; Ps.102; Rm.14, 7-9; Mt.18,21-35

L'homme qui trouve une excuse pour ne pas pardonner, est clairement partisan et promoteur de la vengeance!

Frères et sœurs, on ne peut parler du Pardon sans faire écho, l'amour incommensurable de Dieu et de ses dérivées dont la Charité (partage), la Solidarité (unité) ainsi que le Pardon (réconciliation). Tous les trois, constituent dans leur unité l'essentiel du triangle de l'amour en Dieu, pour résumer: la «Divine Miséricorde». Cette miséricorde, Dieu en est l'auteur et Il le déploie dans la circularité de l'amour avec pour but la fraternité entre les hommes.

Dans la première lecture, la fraternité est perçue comme la capacité à faire barrière au péché dont l'effet nocif et destructeur, empoisonne l'humanité; la traînant dans un cycle infernal de rancœur et de colère. En fait, la vie sociale pour le croyant mieux le chrétien, inscrit au sommet de l'échelle des valeurs: le sens du Bien (la bonté). De fait, Dieu a rêvé pour chacun de nous une vie pleinement réussie. Il l'a voulu, sur le modèle de la sainte Trinité dont l'union indissoluble voire l'unité est le plus grand atout. C'est ce que Jésus nous rappelle dans l'évangile de Jean: «Soyez parfaits comme votre Père du ciel est parfait (...) Soyez un comme le Père et Moi nous sommes Un... » (17,21).

Par conséquent, être parfait comme Dieu, c'est vivre la plénitude de l'amour dans l'imitation totale du Christ Jésus, avec qui on doit faire «Un»! C'est ce que Saint Paul développe dans la seconde lecture, lorsqu'il proclame «En effet, aucun d'entre nous ne vit pour soi-même, et aucun ne meurt pour soi-même: si nous vivons, nous vivons pour le Seigneur; si nous mourons, nous mourons pour le Seigneur. Ainsi, dans notre vie comme dans notre mort, nous appartenons au Seigneur». Un tel message constitue une performance à atteindre dans les relations humaines. Cet exploit, seul les chrétiens en sont capables.

Ceci dit, pour ne pas nous voir être affecté par les incohérences de la chair, Jésus nous donne aujourd'hui un enseignement qui nous fait comprendre ce qu'est le véritable amour. Ceci étant, en plus de prendre chacun sa Croix pour se mettre à la suite du Christ, la «Sequela Christi» dans l'itinéraire de la correction fraternelle; l'amour c'est aussi: le «pardon» en rapport à la liturgie du jour. En tout état de causes, le pardon comme nous pouvons l'imaginer est un remède efficace contre la colère, la violence et tout sentiment de vengeance.

Bien chers frères et sœurs, d'ores et déjà rappelons que le contexte est ici, celui de la «Vengeance». La vengeance est parmi tant d'autres, une des manifestations de l'animosité de l'homme à l'égard de ses semblables. En effet, légitime sous le prétexte de la loi (droit) ou par le canal du système judiciaire, à l'époque: «œil pour œil, dent pour dent... » (la loi du Talion); la vengeance à vrai dire est l'argument des lâches et des personnes mesquines d'esprit...

Pourtant, Il faut bien le reconnaître, se venger est un comportement naturel chez tout humain. Par exemple, pour laver ou rétablir son honneur quand on a été humilié ou évincé, souvent c'est à la vengeance qu'on se voue: «Tu m'as fait cela, je t'en fais autant!» Cet esprit de loi, la même qui depuis fort longtemps a été au cœur de la manœuvre pénale Juive, conduit de fil en aiguille le Droit pénal jusqu'à nos jours. On peut le remarquer au sens des expressions telles: «que justice soit rendue; je réclame réparation (dédommagement ou intérêts)... ». Une peine, aussi légitime soit-elle, n'est tout autre que la vengeance rétribuée à celui auquel le tort a été «imputé». C'est une sorte de représailles, ou de réciprocité; infliger à un individu le mal dont il a été l'auteur sur la personne d'autrui ne sera jamais qu'une restauration de la violence. Vu sur cet angle, nous pouvons réaliser à quel point la barbarie peut-être la carte postale de l'humanité, quand l'homme est obstiné à recycler dans sa déroute «le mal pour le mal».

A désirer, légaliser la vengeance par la virulence de la loi ou lutter contre la violence par la rigidité du droit comme le stipule la Loi mosaïque et bien d'autres, l'humanité n'a fait que s'égarer de plus bel. Alors, plaidons pour l'éradication de la violence quoi que légitime, par le procédé du «pacifisme fraternel». En d'autres termes, si «Cain est vengé sept fois, (et) Lamek soixante-dix sept fois. (Gn.4) ... Si, les rabbins au temps de Jésus, disaient qu'il faut pardonner jusqu'à quatre fois seulement. A la demande de Pierre, diluée dans l'émotion de chacun de nous voulant cerner la problématique du pardon: «Faudra-t-il pardonner jusqu'à sept fois?». A la leçon de Jésus retenons: il nous faut pardonner «... jusqu'à 70 fois sept fois!» Car, si Dieu, nous remet totalement, toutes nos dettes, sans calculs ou comptabilités; nous, qui sommes nous pour ne pas pardonner?

Assurément, pour actualiser l'Amour de Dieu et la recherche effrénée de la paix Jésus-Christ, propose la culture du pardon, ceci devra conduire à son apothéose et à leurs sanctifications les relations humaines. Bien-aimés! Ma dette, ta dette à l'égard de Dieu est immense, nous lui devons tout: la vie, qu'il nous donne par l'intermédiaire des parents, et ses biens par pure providence (travail, bonne santé, foi et protection)... Cependant, peut-on pardonner aux instigateurs d'un incident qui aura décimé nos proches? Pourrais-je pardonner aux auteurs d'un complot qui a ruiné ma carrière professionnelle? Ou, au sorcier, qui fait obstruction à mon essor? Pourrais-je pardonner à mon conjoint son infidélité? Au-delà de tout, la parabole décryptée nous invite à un retournement de situation: «se mettre à la place de l'autre». En effet, «crois-tu» que: les minables, les mauvais, les pervers, les sadiques, les sorciers; ce sont toujours les autres? Non! Voilà alors Jésus, nous dit: «Et toi, qu'auras-tu fait»? Garde à toi, le pardon n'est pas un simple sentiment ou une décision de justice, mais un «Acte de Foi», un miracle si tu ne le sais pas! Amen.

Père Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS, UCAO (prêtre du diocèse de N'kayi CG.Bz)

MONASTERE NOTRE-DAME DES SOURCES (SŒURS CLARISSES DE DJIRI)

Sœur Claire du Sacré-Cœur rappelée à Dieu

Les sœurs Clarisses de Djiri ont la profonde douleur d'annoncer le décès de Sr Claire du Sacré-Cœur, à l'âge de 90 ans. Le décès est survenu le jeudi 31 août 2023, à Brazzaville. Les obsèques sont prévues pour le mercredi 20 septembre 2023, après la levée de corps à 9h, à la morgue municipale de Brazzaville (CHU), suivie du recueillement au Monastère Notre-Dame des Sources de Djiri. La messe de ses funérailles interviendra à 12h, et sera suivie de l'inhumation au sein du monastère.



TRIBUNAL DE COMMERCE DE POINTE-NOIRE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE POINTE-NOIRE
GREFFE

Pointe-Noire, le 11 septembre 2023

Objet: avis de publication.

Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles 25 et 34 de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation des Procédures Collectives d'apurement du passif, le Tribunal de Commerce de Pointe-Noire a rendu en date du 18 Janvier 2023, un jugement aux fins de cessation de paiement et liquidation des biens de la société ATH 'ALU-BAIES et SERVICES..

En exécution des dispositions des articles 36 et 37 de l'Acte précité, je vous prie de bien vouloir insérer au journal de l'annonce légale ladite décision dont le dispositif est ainsi libellé ;

Par ces motifs

Statuant en audience non publique, contradictoirement en matière commerciale et en premier ressort ;

En la forme :

Reçoit la Société ATH 'ALU-BAIES & Services en son action ;

Au fond

L'en dit fondée, y faisant droit ;

Constate l'état de cessation des paiements de la société ATH 'ALU-BAIES & SERVICES SARL et l'absence d'une offre concordataire de redressement sérieuse de celle-ci ;

En conséquence

Prononce l'ouverture de la liquidation des biens de la société ATH 'ALU -BAIES & SERVICES SARL ;

Fixe provisoirement la date de cessation des paiements du 13 avril 2022 ;

Dit que par le fait de cette liquidation, la société ATH 'ALU-BAIES & SERVICES est dissoute ;

Le Greffier en Chef du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Monsieur le directeur du Journal La Semaine Africaine, Pointe-Noire.

Désigne Monsieur M'BODE Julien César, Magistrat, en qualité de juge commissaire ;

Nomme Maître AMBOULOU Elie Arnaud en qualité de syndic ;

Dit que le présent jugement emporte, de plein droit et jusqu'à la clôture des opérations de liquidations, dessaisissement pour la société ATH'ALU-BAIES & SERVICES de l'administration et de la disposition de ses biens présents et de ceux qu'il peut acquérir à quelque titre que ce soit, à compter du prononcé du présent jugement ;

Dit que les actes, droits et actions de la société ATH'ALU-BAIES & SERVICES seront accomplis ou exercés, pendant toute la durée de la liquidation de ses biens, par le syndic agissant seul en représentation de ladite société et de tous les créanciers dans la masse ;

Fixe à douze (12) mois à compter du prononcé du présent jugement, le délai au terme duquel, la clôture de la présente procédure devra intervenir ;

Met les dépens de la présente procédure aux frais privilégiés de la liquidation.

Le Greffier En chef



Avis d'appel d'offres Congo BU_23_ RFGS_262730



Objet	Fourniture du matériel informatique GC7
Date de l'appel d'offres	08 septembre 2023
Date de clôture	29 septembre 2023 à 12h00
Numéro de référence	Congo BU_23_RFGS_262730

1.1 Introduction

Catholic Relief Services (CRS) est une organisation mondiale d'aide humanitaire et de développement, ayant son siège à Baltimore dans l'Etat de Maryland aux Etats Unis. CRS a réouvert ses bureaux en République du Congo en 2017 où il travaille avec le ministère de la Santé à travers le Programme National de Lutte Contre le Paludisme. Pour la mise en œuvre de la prochaine phase de la subvention Fonds Mondial de lutte contre le paludisme pour la période 2024-2027, CRS a besoin d'acquérir du matériel informatique destinés à ses partenaires de mise en œuvre et invite les Fournisseurs locaux qualifiés de lui fournir leurs offres.

Le marché est constitué en deux (2) lots comme suit:

Lot 1	<ul style="list-style-type: none"> • 44 Ordinateurs Portables HP Probook 440G7 ou équivalent • 36 ordinateurs de bureau (Unité centrale + Ecran 21) HP ProDesk 400 G7 ou équivalent • 4 Imprimantes Multifonctions Noir et Blanc HP LaserJet Pro MFP4102fdw ou équivalent • 1 Vidéo projecteur Epson EB-W06 ou équivalent • 14 Ecrans moniteurs 23.8" HP P24v G4 ou équivalent • 28 casques écouteurs stéréos Logitech ou équivalent • 18 Imprimantes Multifonctions HP Color LaserJet Pro MFP M479dw ou équivalent • 37 stabilisateurs 1500VA Westpool ou équivalent
Lot 2	<ul style="list-style-type: none"> • 5 Imprimantes Multifonctions Canon IR2630i ou équivalent • 2 scanners Fujitsu fi-6240Z ou équivalent • 2 Onduleurs 5000VA APC ou équivalent • 26 Onduleurs 1100VA APC ou équivalent • 72 smartphones Samsung Galaxy A31 ou équivalent • 22 rallonges multiprises APC ou équivalent • 1 Ordinateur de Bureau HP ProDesk 400 G7 ou équivalent • 2 Vidéo projecteurs Epson EH-TW7000 ou équivalent • 1 Imprimante Multifonction Couleur HP Color Laserjet Pro MFP M477fdw

Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) en envoyant un mail de demande à l'adresse bidcg@crs.org avec objet «Demande de DAO N° Congo BU_23_RFGS_262730_ Fourniture du matériel informatique GC7» ou en retirant la version physique contre décharge au Bureau de CRS situé près de l'école Remo, Quartier Air Afrique.

Avis d'appel d'offres N°. Congo BU_23_RFGS_262946



Objet	Sélection d'une Société chargée de réaliser l'enquête post-campagne de distribution des MILDAs 2022-2023
Date de l'appel d'offres	08 septembre 2023
Date de clôture	29 septembre 2023 à 12 heures
Numéro de référence	Congo BU_23_RFGS_262946

1.1 Introduction

Catholic Relief Services (CRS) est une organisation mondiale d'aide humanitaire et de développement, ayant son siège à Baltimore dans l'Etat de Maryland aux Etats Unis. CRS a réouvert ses bureaux en République du Congo en 2017 où il travaille avec le ministère de la Santé à travers le Programme National de Lutte Contre le Paludisme. Pour la mise en œuvre de la prochaine phase de la subvention Fonds Mondial de lutte contre le paludisme pour la période 2024-2027, CRS a besoin d'acquérir du matériel informatique destinés à ses partenaires de mise en œuvre et invite les Fournisseurs locaux qualifiés de lui fournir leurs offres.

Catholic Relief Services – United States Conférence of Catholic Bishops («CRS »), est une organisation à but non lucratif enregistrée en vertu des lois du District de Columbia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège au 228 West Lexington St, Baltimore, Maryland 21201, présent en République du Congo, et avec son bureau situé sur l'avenue du Tribunal, près de l'Ecole Remo Quartier Air Afrique Brazzaville », invite les soumissionnaires de la place intéressés par le présent avis, à lui soumettre des propositions d'offres en vue de nouer un partenariat pour la réalisation de l'enquete post-campagne de distribution des MILDAs en 2022-2023.

Les soumissionnaires seront évalués sur base de leurs protocoles d'enquête et de leurs budgets. L'offre devra avoir les éléments suivants :

- 1 - Documents administratifs :
 - Une copie du NIU ou de la pièce d'identité/passeport en cours de validité ;
 - Une copie du relevé d'identité bancaire ;
 - Un extrait du Registre de commerce ;
 - Attestation de non-faillite datant d'au moins 2022 ;
 - Attestation CNSS ;
 - Preuves de régularité fiscale d'au moins 2022 (Patentes, certificats de moralité fiscale, Quitus, etc.)
- 2 - Offre Technique ou protocole d'enquête :
 - Liste des expériences similaires (voir Annexe D)
 - La méthodologie d'approche détaillée,
 - Liste des outils informatiques
 - Le plan d'action/chronogramme d'exécution des activités
 - Le plan de suivi et évaluation
 - La liste du personnel proposé par le soumissionnaire avec leurs CVs respectifs ;
- 3 - Offre Financière ou Budget :

L'offre financière doit être préparée selon les instructions de la section IV du Dossier d'Appel d'Offre. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) en envoyant un mail de demande à l'adresse bidcg@crs.org avec objet « Demande de DAO N° Congo BU_23_RFGS_262946_Enquête post-campagne de distribution des MILDAs 2022-2023 » ou en retirant la version physique contre décharge au Bureau de CRS situé près de l'école Remo, Quartier Air Afrique.

Etude de Maître Fabrice Evrard MADIENGUELA NOTAIRE
39, rue Bandas, croisement avenue de la Paix (Arrêt Mbakas)
Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 06 662 80 15/ 04 472 99 50
E-mail : madienguelaf@gmail.com

**AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE
«FNCV»**

Société A Responsabilité Limitée
Au capital d'UN MILLION (1 000 000) de francs CFA
Siège social : 107, rue Baya, Arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville
(République du Congo)

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du 28 juin 2023, reçu par Maître Fabrice Evrard MADIENGUELA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée dénommée «FNCV», enregistrés aux recettes des impôts de l'EDT Plaine, le 03 juillet 2023, sous folio 121/9, no 3209, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme sociale: Société A Responsabilité Limitée (SARL).

Dénomination sociale: La société a pour dénomination sociale « FNCV ».

Objet social: La société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger :

- Bâtiment et Travaux Publics (BTP) ;
- Location d'engins ;
- Vente de Matériaux de construction ;
- Mise à disposition du personnel ;
- Toutes opérations civiles ou commerciales directement ou indirectement liées aux activités visées ci-dessus.

Siège social: Le siège social est fixé à

Brazzaville, au numéro 107 de la rue Baya, Arrondissement 3 Poto-Poto (République du Congo).

Capital social: Le capital social est fixé à la somme d'UN MILLIONS (1 000 000) Francs CFA. 11 est divisé en CENT (100) parts de DIX MILLE (10 000) Francs CFA chacune, souscrites et libérées en totalité.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Gérants statutaires: Messieurs FOUA-NTSAKALA Cedric Vivien et ELEMBA Ramarolahy Romuald.

Immatriculation: La société dénommée «FNCV», SARL, a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2023-B12-00165 le 10 juillet 2023.

POUR AVIS

**Maître Fabrice Evrard
MADIENGUELA**

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 12 octobre 2022 déposé au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, Notaire en la résidence de Pointe-Noire, enregistré à Pointe-Noire le 30 mars 2023 Folio 062/1 n°637, les actionnaires de la société TRACTAFRIC EQUIPMENT CONGO, en sigle TE CONGO, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège social sur convocation de l'Administrateur Général; Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée à :

A TITRE EXTRAORDINAIRE:

- Décidé de modifier, à compter du 12 octobre 2022, le mode de gouvernance de la société, en remplaçant l'Administrateur Général par un Conseil d'Administration ;
- Les fonctions d'Administrateur Général exercées par Monsieur Othman DOUIRI, prennent fin à cette date et la société sera désormais gérée et administrée par un Conseil d'Administration.
- Décidé de faire une refonte des statuts afin de tenir compte de la mise en place d'un Conseil d'Administration; mais également de la pluralité nouvelle de l'actionnariat de la société ;
- Donné tous pouvoirs à Monsieur Alain DUFOURNIER pour signer les statuts ainsi mis à jour.

A TITRE ORDINAIRE:

- Décidé de désigner, en qualité d'Administrateur pour six (06) exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2027 et devant se tenir en 2028:
- *Monsieur Othman DOUIRI, né le 26 juin 1977 à Fès, au Maroc, et demeurant 26, rue A/Lotis SALAJ.A. Diab V à Casablanca, au Maroc ;

*TRACTAFRIC EQUIPMENT CORPORATION, représentée par Monsieur Othman DOUIRI, société anonyme au capital de 5.047.050€ dont le siège est situé 49/51 Quai de Dion Bouton 92800 PUTEAUX, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 538554239;

*Compagnie Optorg, représentée par **Mademoiselle Laila AIT EL MKADEM**, société anonyme au capital social de 38.952.240€ dont le siège social est situé 49/51, Quai de Dion Bouton, 92800, PUTEAUX France et immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 552 126 385.

Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis et insertion,

**Maître Noël MOUNTOU,
NOTAIRE**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINE
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIAL
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE**

**ANNONCE LEGALE
N°009/2023/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/
BCHPF-PN.CITE**

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et les requérants suivants.

N°	N° DE REQUISITION		REFERENCES CADASTRALES			QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	13119 du 13/03/2023	Plle(s) 05	Bloc : 56	Section : R	Superficie : 171,20m ²	GRAND MARCHE	01	LUZOLO Sofia
2	13067 du 16/02/2023	Plle(s) 04 bis	Bloc : 26	Section : ACF	Superficie : 250,00m ²	MONGO KAMBA	04	MOUSSEDIKOU Aboud Rachad
3	13170 du 12/04/2023	Plle(s) 07 et 08	Bloc : 315	Section : ACL1	Superficie : 1000,00m ²	VINDOULOU (LUBUJTCHI)	05	MAVOUNGOU KOUNET Guerpha Gille Kevin
4	4909 du 20/12/20213	Plle(s) 08	Bloc : 249	Section : BV	Superficie : 500,00m ²	FOUTY SOIUNGOU (Famille BANZA)	05	MANA née LASSY Dorothee Pauline
5	13214 du 08/05/2023	Plle(s) : 06	Bloc : 37	Section : AG	Superficie : 500,00m ²	TCHIALI	05	BOUKAKA Rissy Gerdanie
6	12831 du 12/10/2022	Plle(s) 08	Bloc : 41	Section : Q	Superficie : 194,31m ²	MVOUMVOU	02	DIABY LABASSE
7	13164 du 05/04/2023	Plle (s) 10	Bloc : 161	Section ACF	Superficie : 500,00m ²	VINDOULOU	04	ALOUNA GANKABA Julia Lauvreye
8	13102 du 07/03/2023	Plle(s)08	Bloc : 75	Section : AE	Superficie : 483,45m ²	SIAFOUMOU	05	BIHELII Bertin Aimé
9	12776 du 16/09/2022	Plle (s) 07	Bloc : 84	Section : CF	Superficie : 500,00m ²	MONT KAMBA	04	NZAOU Job Loïc Auriel
10	13042 du 06/02/2023	Plle(s) 32	Bloc : 82	Section : R	Superficie : 478,67m ²	Boulevard du 13 /08/1963(Gd Marché)	01	KERHARDY Claude Georges
11	13150 du 29/03/2023	Plle(s) 03	Bloc : 377	Section : ABW2	Superficie : 475,20m ²	MONGO -MPOUKOU(Famille NZEMBA)	05	SITOUANE-GOMA-BYB le Noble
12	12968 du 21/12/2022	Plle(s) 08	Bloc : 82	Section : AD	Superficie : 25900m ²	MBOTA RAFFINERIE	05	DIKABANA Mireille Ute Radegonde
13	12786 du 22/09/2022	Plle (s)07	Bloc : 124	Section :AL	Superficie : 376,20m ²	LOANDJILI	04	Morand De Paule MORANGA-M. et Morand Rnis Indha M.
14	11275 du 19/07/2021	Plle (s) 09	Bloc : 110	Section : U	Superficie : 500,00m ²	TIE-TIE (77 De Dany)	03	BOUAYI Guiovanno Merci Marie Parole
15	8162 du 20/01/2017	Plle (s) 02	Bloc : 129	Section : CG	Superficie : 750,00m ²	KOUFOLI 2 (Famille Tchinioka Koufoli)	05	MAZABA MAYENA Carole Patricia
16	13222 du 09/05/2023	Plle(s) 01	Bloc : 57	Section : AL	Superficie : 390,78m ²	LOANDJILI (Eglise Catholique Christ Roi)	02	ANDZOUANA née BOUITI KIBILOU Veronique
17	8177 du 30/01/2017	Plle(s)05	Bloc : 68	Section : T	Superficie : 407,18m ²	MAHOUATA	04	LES ENFANTS MBATCHI
18	12923 du 29/11/2022	Plle (s) 07	Bloc : 183	Section : CG	Superficie : 500,00m ²	KOUFOLI (Famille TCHINIOKA)	05	MANGAYI Cedric Gyslain
19	11973 du 07/07/2023	Plle (s) 20	Bloc : 27	Section : AP	Superficie : 356,20m ²	TCHINIAMB I	04	Les ENFANTS NDOMBIET CEUXANAIRE ET AVENIRMOUKOLO Chardon
20	12970 du 22/12/2022	Plle (s) 11 bis	Bloc : 102	Section : CG	Superficie : 500,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	MOUTSINGA Têcia et Successia
21	13296 du 06/06/2023	Plle(s)2et 9	Bloc : 71	Section : ACV4	Superficie : 1000,00m ²	LOUVOUITI	LOANGO	MOUANZA TSIOMO Herman Gervais
22	6665 du 30/07/2015	Plle (s) 12	Bloc : 27	Section : ACV2	Superficie : 682,12m ²	MENGO (Annonce en régularisation)	LOANGO	NGOYA neclomé Difelix (Annonce en régularisation)
23	5876 du 06/11/2014	Plle (s)04	Bloc : 105	Section : /	Superficie : 500,00m ²	SIAFOUMOU	05	SYLLA Fatoumata Zahara
24	13194 du 25/04/2023	Plle (s) 13 bis	Bloc : 14 bis	Section : L	Superficie : 336,81m ²	Saint Pierre	01	TSIMBA WILLI
25	13021 du 26/01/2023	Plle(s) 05	Bloc : 348	Section : CL2	Superficie : 500,00m ²	VINDOULOU (Famille LOUSSIMINA)	01	AKOUELE GAMBOMI Guy Stève Zodi
26	12096 du 24/08/2023	Plle (s) 02	Bloc : 32 bis	Section : L	Superficie : 160,02m ²	Saint Pierre	05	NGOMA Cyrille Nina
27	13146 du 23/03/2023	Plle (s)05	Bloc : 69	Section : U	Superficie : 500,00m ²	TIE-TIE	03	MONKA GÓBALI Balucia Menas
28	13027 du 31/01/2023	Plle (s) 02	Bloc : 05 Bis	Section : AL	Superficie : 212,06m ²	LOANDJILI	04	BAYOUNDOULA Guy Regis Anouk
29	13076 du 23/02/2023	Plle (s) 10	Bloc : 132	Section : CK	Superficie : 500,00m ²	MONGO KAMBA	04	PEMBA Marc
30	12913 du 17/11/2022	Plle(s)06	Bloc : 185 bis	Section : CG	Superficie : 1000,00m ²	KOUFOLI (Famille TCHINIOKA Koufoli)	05	MALOYI MABIALA Amen Gasma
31	12949 du 08/12/2022	Plle(s)06	Bloc : 104 bis	section : CG	Superficie : 380,42m ²	KOUFOLI (Famille KONDI-TCHITALI)	06	Vienne N'KOMBO MATONDO MOUSSOKI
32	11730 du 23/02/2022	Plle(s) 03	Bloc : 57	section : BJ	Superficie : 426,83m ²	MPAKA	02	ITOUA Ludovic représentant Les ENFANTS ITOUA
33	5864 du 29/10/2014	Plle(s) 11	Bloc : 72	section : R	Superficie : 768,75 m ²	GRAND MARCHE	01	NZABA Stève Debege Amour Judicaël
34	13126 du 16/03/2023	Plle(s)08	Bloc : 138	section : P	Superficie : 320,76m ²	MVOUMVOU	02	MBALOULA Marceliin Fabrice
35	13174 du 13/04/2023	Plle(s) 08	Bloc : 36	section : BK	Superficie : 300,00m ²	MPAKA	03	MAKOSSO GOMBI Rosalie
36	13173 du 12/04/2023	Plle(s)05	Bloc : 61	section : AF	Superficie : 500,00m ²	SIAFOUMOU	05	MANTINOUG Hugues Armel
37	12829 du 11/10/2022	Plle (s) 16	Bloc : 194	section : AM	Superficie : 633,07m ²	NKOUIKOU	04	GAMBI MAMA
38	13246 du 22/05/2023	Plle(s) 05	Bloc : 10 bis	section : P	Superficie : 236,75m ²	MVOUMVOU	02	

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière). Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 05 septembre 2023
Le chef de bureau,
Florent MAVOUNGOU

LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME

Construire des sociétés durables à travers l'alphabétisation

«Une fois que l'on a appris à lire, on est libre pour toujours», a écrit le militant Frederick Douglass. Pour accompagner cette dynamique, l'Assemblée générale des Nations unies a institué en 1966 la Journée internationale de l'alphabétisation, chaque 8 septembre. L'édition 2023 a été placée sous le thème: «Promouvoir l'alphabétisation pour un monde en transition: bâtir les fondations de sociétés durables et pacifiques».

Cette journée a été l'occasion de joindre les efforts pour accélérer les progrès vers la réalisation de l'Objectif de développement durable n°4 (ODD4) sur l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, et de réfléchir au rôle de l'alphabétisation dans la construction de sociétés plus inclusives, pacifiques, justes et durables. L'alphabétisation est au cœur de la création de ces sociétés, tandis que les progrès dans d'autres domaines du développement contribuent à susciter l'intérêt et la motivation de chacun à acquérir, utiliser et développer davantage ses compétences en alphabétisation et en calcul. Au Congo, le Gouvernement, par l'entremise du ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation a publié un message dans lequel il a rappelé les actions en cours d'exécution pour réduire l'analphabétisme et l'illettrisme. «L'analphabétisme constitue l'un des piliers par lesquels notre Gouvernement, conduit par Mr Anatole Collinet Makosso, sous l'impulsion du Président de la République Denis Sassou Nguesso, agit pour le décollage socioéconomique du capital humain national», a dit Jean-Luc Mouthou, ministre de l'Enseignement général. Il a, par ailleurs, salué le travail abattu par les animateurs des centres d'alphabétisation pour gagner le pari de l'analphab-



Jean-Luc Mouthou

tisme et de l'illettrisme. «C'est ici l'occasion de féliciter tous les acteurs à différents niveaux qui ne cessent de consentir des efforts non négligeables et des sacrifices pour alphabétiser nos compatriotes à travers les langues nationales (lingala et kituba) et le français. Nous voulons inciter chacune et chacun d'entre nous à plus d'engagement afin de relever le défi qui se dresse devant nous. Dans un esprit de collaboration et de partenariat, nous finirons par gagner le pari de la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme dans notre pays», a lancé Jean-Luc Mouthou. Au plus haut niveau, la directrice générale de l'UNESCO, Mme Audrey Azouley a rappelé que l'alphabétisation est la clef qui ouvre la porte du savoir, de l'émancipation, de l'imagination. Mais au-delà de ses bienfaits sur le plan individuel, c'est la société tout entière qui bénéficie



Faire de l'alphabétisation universelle une réalité

des progrès de l'alphabétisation. «Elle permet aussi à chacun de s'insérer dans la société et renforce la participation à la vie civique. En l'espace de 40 ans, des progrès significatifs ont été réalisés: 3,6 milliards d'individus ont appris à lire et à écrire, soit une progression du taux d'alphabétisation mondial de 68 % en 1979 à 86 % en 2020», a-t-elle fait savoir. La directrice générale de l'UNESCO a déploré le fait que la situation actuelle soit criarde d'injustices et d'inégalités. À mi-chemin de l'Agenda 2030, 244 millions d'enfants en âge d'être scolarisés, a-t-elle souligné, ne vont toujours pas à l'école, dont 98 millions en Afrique subsaharienne. Dans le même temps, 773 millions d'adultes ne savent toujours pas lire ou écrire – dont deux tiers de femmes. Au-delà même de l'analphabétisme, les lacunes d'apprentissage conduisent encore trop souvent à une alphabétisation incomplète: six enfants sur dix qui vont à l'école, à l'âge de 10 ans, ne savent pas lire et comprendre un texte simple. C'est pourquoi, hier comme

aujourd'hui, l'UNESCO soutient, partout dans le monde, les efforts d'alphabétisation des pays. En Afghanistan, où l'UNESCO a mené une grande campagne d'alphabétisation ayant bénéficié à 1,2 million de jeunes Afghans et Afghanes depuis 2008. Mais depuis deux ans, alors que les autorités de facto privent les Afghanes de plus de 12 ans de leur droit fondamental à l'éducation, à l'interdiction qui s'étend à l'enseignement supérieur depuis décembre 2022, ces progrès sont en grave danger. C'est pourquoi, en cette Journée symbolique, l'UNESCO appelle de nouveau à rétablir, sans délai, pour toutes, «le droit à l'éducation». Si l'alphabétisation est une conquête de l'humanité, il s'agit d'une conquête fragile: des retours en arrière sont toujours possibles. Que cette Journée internationale soit l'occasion de le rappeler et d'honorer tous ceux qui se dévouent pour que l'alphabétisation universelle ne soit plus un objectif, mais une réalité, a-t-elle martelé.

Germaine NGALA

SOCIETE CIVILE

Amener les acteurs à plus de prise de conscience

Le Secrétariat permanent du Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales, sous l'égide de son secrétaire permanent, Céphas Germain Ewangui, a organisé le 6 septembre 2023 à Brazzaville une journée d'information et de sensibilisation au profit des acteurs de la société civile.



Céphas Germain Ewangui

Sous le thème: «Citoyenneté-volontariat-valeurs républicaines», cette rencontre avait pour objectif de rappeler aux acteurs de la société civile leur rôle dans la construction du Congo. Y ont pris part, les responsables et délégués de plusieurs organisations de la société civile. Ils ont été édifiés sur les notions de citoyenneté et de République; la société civile et le volontariat et sur les valeurs et symboles de la République. Céphas Germain Ewangui a rappelé que le citoyen est celui qui œuvre pour l'intérêt général. Il ne se laisse pas dominer par les antivaleurs. Pour lui, les organisations de la société civile sont censées appuyer les dynamiques locales par le développement des expertises en vue de contribuer à l'édification d'une société durable. «Les organisations de la société civile (OSC) ont l'obligation d'inciter les citoyens à adopter des comportements et des pratiques en harmonie avec les fondamentaux de notre république. Les OSC ont l'obligation d'appuyer les pouvoirs publics dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement», a rappelé Céphas G. Ewangui. Mme Matilde Quenum, avocate au barreau de Brazzaville, abordant le thème sur l'Etat et la Nation a précisé que ces deux notions sont similaires, tout en précisant que: «Tout Etat est une république. Mais, toute république n'est pas un Etat, parce qu'il y a des royaumes également. L'Etat peut être, soit une république avec un Président de la République, comme le Congo, le Cameroun et autres. L'Etat peut être aussi un royaume, comme le Royaume du Maroc».

Philippe BANZ

financier à hauteur de 3.700.000 F CFA pour développer le prototype du véhicule électrique attendu, tout en assurant un suivi régulier des activités programmées dans le cadre de la convention. Le Groupe Hoz, spécialisé dans la construction des systèmes mécaniques et innovants, se chargera de développer (fabriquer) le prototype du véhicule électrique attendu. De même, il mettra à la disposition de l'ANVRI toutes les informations



Pendant la signature de la convention

pouvant contribuer à la bonne organisation de la fabrication; faire une demande de brevet à l'Organisation africaine de propriété intellectuelle (OAPI); et une autre, de certification et de conformité auprès de l'Agence congolaise de la normalisation et de la qualité (ACONOQ), etc. Après la signature, chacune des parties, s'attèlera à mettre en œuvre le prototype du véhicule électrique. Evoquant cette idée d'un véhicule adapté aux personnes vivant avec handicap, Huster Akiéra Obambé, a indiqué: «Elle est venue de l'observation des difficultés auxquelles ces dernières sont confrontées pour leur mobilité. Nous échangeons avec les personnes vivant avec handicap qui nous font part de leurs problèmes. Certaines sont des commerçantes qui veulent embarquer plus de marchandises dans leurs roulants. D'autres ont des obligations qui leur exigent de faire de longues distances en dehors de Brazzaville de jour comme de nuit». Ce projet, a-t-il poursuivi, «vise donc à répondre à leurs différentes préoccupations. Nous avons déjà commencé à mettre en place le prototype d'un véhicule à essence. Et avec cette convention c'est le prototype d'un véhicule électrique qui sera développé». Saluant le projet, Patrick Obel-Okéli a affirmé: «Il va apporter une solution à un problème auquel les handicapés physiques sont confrontés. Ce qui, d'ailleurs, a abouti à la signature de la convention pour un appui financier. Après analyse, nous avons donné un avis favorable à ce projet porteur pour le Congo». Cependant, a-t-il assuré, la porte de l'ANVRI est grandement ouverte à tous les innovateurs. «Nous sommes disposés à accompagner d'abord les innovateurs dans tout ce qui concerne le prototypage, c'est-à-dire la conception des prototypes, ensuite à aider ceux qui ont déjà des prototypes à élaborer les business plans avant que l'Agence congolaise de la normalisation et de la qualité ne fasse son travail pour que le produit soit mis sur le marché», a-t-il conclu.

Alain-Patrick MASSAMBA

SANTE COMMUNAUTAIRE

Les points focaux formés à la gestion des plaintes

Le projet Kobikisa a procédé du 5 au 6 septembre 2023, à Brazzaville, à la formation des points focaux des directions générales, départementales et des districts sanitaires qu'il couvre sur son mécanisme de gestion des plaintes (MGP).

Supervisée par le Dr Darius Eryx Mbou Essié, coordonnateur du projet, cette formation a été animée par Alexis Vincent de Paul Bayoko, spécialiste en sauvegarde sociale. En tout, 55 représentants des 39 districts sanitaires que couvre le projet ont pris part à cet atelier. Pour son coordonnateur, cette formation est un pas décisif de l'appropriation du mécanisme de gestion des plaintes par les points focaux. Darius E. Mbou Essié est convaincu que l'implication effective des points focaux dans la mise en œuvre du MGP contribuera efficacement, entre autres, à l'éveil de la conscience du public sur le projet et au maintien de la cohésion sociale entre les animateurs du projet et les communautés locales, et de surcroît à l'amélioration de la qualité des soins et services de santé en République du Congo. Pendant deux jours, les échanges ont porté sur les avantages du MGP pour Kobikisa et pour les autres acteurs; le champ d'action du MGP; les organes de gestion

des plaintes; le mode de dépôt des plaintes; les missions des points focaux; les rôles et responsabilités des membres des comités de gestion; le processus d'enregistrement et de traitement des plaintes; le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes. «Nous sommes heureux d'avoir participé à cette formation. En tant que points focaux, nous avons la responsabilité d'être l'interface entre le projet et la population... principalement dans l'acquisition des plaintes...les malades qui viennent dans des centres de santé et qui ne sont pas bien reçus...mais aussi les difficultés de ces mêmes centres qui manquent des équipements pour mener à bien leur travail sont, entre autres, des plaintes que nous sommes appelés à gérer», a fait savoir Jean Claude Mapembi, relai communautaire, district sanitaire de Kibangou dans le département du Niari. A noter que la gestion des plaintes est l'une des exigences de l'accord de financement du Projet de développement des services de



Les points focaux pendant la formation

santé (PDSS)... entre la République du Congo et l'Association internationale pour le développement, conformément au plan d'engagement environnemental et social du projet Kobikisa.

Gaule D'AMBERT

TECHNOLOGIE

Des tricycles électriques, au profit des personnes vivant avec handicap

Une convention opérationnelle pour développer le prototype d'un véhicule tricycle en faveur des personnes vivant avec handicap, notamment celles à mobilité réduite, a été paraphée entre l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation (ANVRI), représentée par Patrick Obel-Okéli, son directeur général, et le Groupe Hoz par son coordonnateur, Huster Akiéra Obambé. C'était mardi 5 septembre 2023 à Brazzaville.

Les termes de la convention prévoient que l'ANVRI accordera un appui

VIE ASSOCIATIVE

La MUCASOC a soufflé ses vingt bougies

En l'église Saint Jean Apôtre de Kinsoundi, dans le premier arrondissement de Brazzaville (Makélékélé), la Mutuelle catholique pour la solidarité chrétienne (MUCASOC) a célébré en différé le 20 août ses vingt saisons sèches, autour d'une eucharistie présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bofoukouaou, archevêque de Brazzaville, en présence des prêtres dont certains sont membres de la mutuelle.

Un anniversaire pour une association est un grand événement. Pour les mutualistes, c'était un grand plaisir d'accueillir leurs invités ce jour-là, si nombreux, pour célébrer l'an 20 de leur existence et d'apprécier le travail accompli envers les pauvres tout au long de cette période. Durant les 20 ans, la Mutuelle n'a eu de cesse de travailler pour affronter les obstacles, briser les barrières psychologiques, sociales, géographiques en offrant une assistance multiforme d'amour, de fraternité et de solidarité aux filles et fils du Congo, et décliner en acte, sur le territoire de l'archidiocèse, les préceptes de charité édictés par le Christ et la doctrine sociale de l'Eglise catholique romaine et apostolique. Le moment était idéal de faire le bilan.

«Notre rassemblement, ce jour, est un temps pour honorer et remercier le Dieu Créateur, pour ces 20 ans d'existence de notre association... Pendant lesquels, les membres de notre communauté se sont battus pour essayer de corriger plusieurs manques: manque d'une solidarité agissante et soutenue des chrétiens, non développement de la culture de charité dans nos différentes communautés, manque d'assistance des veuves et des orphelins, etc., en pratiquant l'Evangile de Jésus-Christ par les actes concrets. Voilà pour-

quoi, nous marchons main dans la main entre membres associés des confessions religieuses: saluistes, évangéliques et catholiques dans l'œcuménisme. Nous nous battons toujours pour la sauvegarde des intérêts des veuves, veufs et des orphelins», a dit le président de la MUCASOC, Joseph Manounou. Avant de poursuivre: «Pour ce qui est du développement de la culture de charité, nous nous efforçons malgré nos maigres moyens, de porter assistance aux personnes vulnérables en vivres et non vivres. C'est dans ce cadre qu'en situation post-conflit, nous nous sommes rendus à Kinkala, chef-lieu du département du Pool le 8 août 2010 pendant la cessation des hostilités, porter notre assistance aux populations des paroisses, situées le long du chemin de fer de Kibouendé à Kikembo, de l'hôpital de Référence de Kinkala et de la cathédrale Saint Monique. Dans cette même veine, nous avons porté assistance aux déplacés du Pool par l'intermédiaire de la Caritas diocésaine de Brazzaville. Il en a été de même pour les sinistrés du 4 mars 2012. La Mutuelle catholique a procédé à l'exhumation, réinhumation et à la construction des tombes des restes mortuaires de 12 de nos compatriotes victimes des événements sociopolitiques de 1998...» Prononçant son homélie basée sur



Les membres de la MUCASOC posant avec l'archevêque de Brazzaville

les écritures retenues ce jour par la liturgie, l'abbé Rhod Sakani Yseno, membre de la MUCASOC, a ainsi exhorté les mutualistes: «L'exil dont parle Esaïe est l'endroit où le péché nous conduit. Mais, Dieu ne nous enferme jamais dans notre passé fait de péchés. Si l'homme est incapable d'oublier ou de pardonner, Dieu fait le contraire. Que le Seigneur nous accorde la grâce de considérer l'autre comme fils de Dieu, une sœur, un frère. Nous sommes toutefois appelés à persévérer, à être endurant en tout malgré les chutes, les échecs, car Dieu fait toute chose nouvelle...La femme à qui le Christ tient des propos on ne peut plus encourageants, et qui fait montre d'une persévérance, d'une foi solide, c'est toi et moi. Nous devons ainsi être...» Terminant son homélie, l'abbé Sakani Yseno s'est dit ému de voir que la MUCASOC, hier petit noyau, est devenue une grande communauté chrétienne en 20 ans. Il a relevé les défis qui vont avec cette croissance et, a souhaité que la Mutuelle progresse en déployant de nouvelles

initiatives de développement, qu'elle reste dynamique et qu'elle garde sa bonne humeur et son esprit de charité. «Quoi qu'il arrive, nous devons toujours avancer, avancer au large pour le bien de tous.», a-t-il conclu. Mgr Bienvenu Manamika Bofoukouaou a, quant à lui, invité les mutualistes à la persévérance et à plus d'amour et de transparence pour le bien de tous et la pérennité de la Mutuelle. Il les a exhortés à être des témoins vivants de l'amour du Christ, en continuant à l'écrire dans un agir concret. De nombreux présents ont été offerts au cours de cette eucharistie à l'archevêque de Brazzaville. La MUCASOC est une association apolitique, œcuménique et socioculturelle de développement née le 10 août 2003, à Brazzaville. Elle a pour but l'entraide mutuelle des membres, la solidarité avec les personnes les plus démunies et le développement communautaire. Elle a connu un début très difficile, marqué par la calomnie et les injures injustifiées. Aussi le président de la Mutuelle a-t-

FAUNE

Interpellés pour trafic d'une peau de panthère à Pointe-Noire

Pour flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'une peau de panthère, deux présumés trafiquants fauniques ont été pris le 2 septembre dernier à Pointe Noire.

Leur interpellation a été effectuée par les éléments de la Section de recherches judiciaire de région de Gendarmerie de Pointe-Noire et des agents de la direction départementale de l'Economie forestière de cette ville, avec l'appui technique du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF).

Les deux délinquants présumés seraient membres d'un réseau dans lequel chacun joue un rôle. L'un aurait acheté la peau de panthère au village Bokania, dans le district de Makoua (Département de la Cuvette). Il l'aurait transporté de ce village précité à Pointe-Noire, pour la revendre. D'autres individus impliqués dans cette affaire seraient en cavale.

Les deux individus, interpellés pour délits de détention, circulation et tentative de commercialisation d'une peau de panthère, trophée d'une espèce animale intégralement protégée par la loi au Congo, encourrent des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme maximum assortis d'une amende dont le plafond est de 5 millions de F.CFA chacun, suivant la loi. Le commerce illégal de produits de faune conduit, à travers le monde, à l'extinction des espèces animales sauvages. «Tous ceux qui s'hasardent à enfreindre les lois concernant la protection des espèces intégralement protégées, tomberont sous le coup de la loi, et nous sommes résolus à les traquer jusqu'au bout», a dit le commandant Flery Charel Gho Ignongui, commandant de l'Escadron spécialisé de la sécurité et d'intervention (ESSIG) à la Région de Gendarmerie de Pointe-Noire. Pour rappel, quatre individus avaient été interpellés pour des délits similaires, le 28 juin dernier dans cette même ville de Pointe-Noire, avec 45 perroquets gris du Gabon, une espèce intégralement protégée par la loi au Congo. Cette opération avait été menée par les services sus cités. Les quatre individus ont été condamnés le 10 août à deux ans de prison ferme par le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire. «L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national, des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits, sauf dérogations spéciales de l'administration des Eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique...», dispose l'article 27 de la loi congolaise en matière de protection des espèces fauniques. **V.M**



Les deux présumés trafiquants

il félicite tous les premiers membres qui avaient cru à cette merveilleuse aventure et qui y sont encore jusqu'à ce jour. Pour ceux et celles que Dieu a rappelés à Lui, les mutualistes ont prié le Seigneur par l'intercession de Notre-Dame de la Miséricorde et de

Saint Laurent Diacre martyr, respectivement patronne et gardien de leur Association pour qu'ils reçoivent le bonheur éternel.

Viclaire MALONGA



REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT



FIDA
Investir dans les populations rurales

UNITE DE GESTION DU PROJET

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
(REPORT D'UNE SEMAINE DE LA DATE INITIALE DE DEPOT DES DOSSIERS)

MISSION :

RECRUTEMENT D'UN CABINET, CHARGE DE LA MISE EN PLACE DU SYSTEME DE SUIVI EVALUATION ET LA BASE DES DONNEES INFORMATISEE DU PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT (PAJE).
Réf. : AMI N° 010/SC/23/MAEP/UGP-PAJE

1. La République du Congo a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) un prêt destiné à couvrir le coût de Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat (PAJE), et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.
2. L'objectif du PAJE est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de « promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires ».
3. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'Accord de financement entre la République du Congo et le FIDA et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PAJE.
4. Les services de conseil («les services») comprennent la mise en place du système de Suivi-évaluation informatisé du Projet. La durée de cette consultation est fixée à 16 semaines.
5. L'Unité de Gestion du Projet («le client») invite à présent les sociétés de conseil admissibles (les firmes) à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question.
6. Les sociétés de conseil ou les firmes intéressées doivent manifester leur intérêt et attester qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode sélection fondée sur la qualité coût (SFQC) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/projet-procurement>.
7. Les critères de présélection sont ceux définis dans les termes de références de la mission.
8. Les sociétés de conseil ou les firmes peuvent se constituer en associations/groupements afin d'être mieux qualifiées. Elles devront dans ce cas préciser le cabinet qui assurera le rôle de chef de file.
9. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés à l'Unité de Gestion du PAJE, à l'adresse : Rue de Libération de Paris, sis enceinte de la Radio Rurale Congolaise, Quartier Blanche Gomez, Brazzaville/République du Congo, ou par courrier électronique, E-mail: secretariat@maep-paje.cg, au plus tard le vendredi 22 Septembre 2023 à 16h 00 heure locale, en portant expressément la mention suivante : « AMI N° 010/SC/23/MAEP/UGP-PAJE: RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT/FIRME, CHARGE DE LA MISE EN PLACE DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION ET LA BASE DES DONNEES INFORMATISEE DU PAJE ».
10. Toute demande de renseignements sera adressée uniquement par courriel à l'adresse électronique ci-dessus mentionnée.

11. Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

12. La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre de l'UGP ou du personnel de cette dernière, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, (i) à l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, (ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou

(iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Le Coordonnateur National,



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE
ET DE LA PECHE
PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT
UNITE DE GESTION DU PROJET



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR INTERNE AU PROJET AGRICULTURE,
JEUNE ET ENTREPRENARIAT – PAJE

REF : AMI N° 012/SC/23/MAEP/PAJE/UGP

1. Brève description du projet. L'objectif du PAJE est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de « Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires ».

2. PAJE se veut un projet sensible à la jeunesse et au genre et vise à générer des opportunités d'entrepreneuriat et d'emploi à long terme, pour les jeunes dans une situation de chômage et de pauvreté, en abordant les défis spécifiques au contexte de la jeunesse rurale et péri-urbaine. Il valorisera le développement de l'entrepreneuriat des jeunes dans les chaînes de valeur, par des modèles inclusifs d'agri business, pour améliorer l'employabilité des jeunes et les bénéfices économiques.

3. PAJE contribuera aussi à améliorer les revenus des ménages ruraux et péri-urbains pauvres, (femmes, jeunes, hommes et personnes en situation de handicap) impliqués dans la production, la transformation et la distribution des produits alimentaires. Ceci permettra de renforcer les chaînes de valeurs locales, réduire la pauvreté rurale et accroître les opportunités économiques dans le sud du Congo. Le projet encouragera et renforcera les relations entre les acteurs de la chaîne de valeur et les secteurs, en favorisant l'établissement de contrats équitables entre les acteurs, y compris les organisations de producteurs.

4. Le Projet interviendra dans les départements du Sud, appelés «grenier du Congo», où se trouve une forte concentration de populations rurales et de jeunes et, qui disposent de potentialités agricoles ainsi que de bonnes conditions agro-écologiques (environ 67% de la production totale de manioc et une grande production de fruits et de légumes). De manière plus spécifique, le projet interviendra dans les départements du Pool, de la Bouenza, du Niari, du Kouilou, de la Lékoumou et du Plateau. Le projet interviendra aussi dans une partie du département de la Cuvette Ouest, pour mieux capitaliser les acquis du PD-PAC, ciblant essentiellement la filière pêche.

5. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, l'Unité de Coordination dudit projet lance un appel à manifestation d'intérêt pour identifier, sélectionner et recruter un **Consultant Individuel chargé de réaliser la mission d'audit interne du projet PAJE**. Le Coordonnateur National du Projet invite les Consultants ayant le profil recherché tel qu'indiqué dans les termes de référence (point 12) à manifester leur intérêt pour cet appel.

6. Les personnes intéressées doivent fournir un dossier de manifestation d'intérêts comprenant les références concernant la performance et l'expérience de services similaires.

7. Les consultants doivent posséder une grande réputation avec une expérience de missions similaires et une bonne maîtrise du système comptable OHADA (SYSCOHADA). En outre, l'auditeur doit offrir une bonne capacité d'analyse des documents comptables et doit être capable de corriger les états financiers du projet avant le passage de l'auditeur externe et posséder une bonne connaissance des procédures du FIDA.

8. L'Auditeur Interne recherché doit être un expert-comptable agréé inscrit auprès d'un organisme comptable professionnel reconnu. Son curriculum vitae détaillé doit être joint à la manifestation d'intérêt.

9. Lieux de travail. L'Auditeur Interne travaillera à Brazzaville au siège du projet avec des déplacements dans la zone de couverture du projet (Antenne Technique de Dolisie notamment).

10. Le consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection basée sur la qualification du consultant conformément aux procédures du FIDA.

11. Politiques du FIDA

Le PAJE attire l'attention des consultants intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme¹ et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations². Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles³. Le PAJE attire l'attention des consultants intéressés sur la Poli-

tique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme⁴ et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations⁵. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles⁶.

¹ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

² Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>.

³ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

⁴ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

⁵ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>.

⁶ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

Les consultants intéressés ne peuvent être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout soumissionnaire qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors que les consultants a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, ou b) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction du client ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution dudit marché.

Les consultants sont en permanence tenus de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion du consultant, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

12. Termes de référence

12.1. Responsabilités

Sous l'autorité et la supervision du Comité National de Pilotage et en étroite collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet (UGP), l'Auditeur Interne a pour mission principale de veiller au bon fonctionnement de différents mécanismes et modalités d'exécution du PAJE, y compris les procédures de gestion administrative, financière, comptable, des passations des marchés et les mécanismes de financement à coûts et risques partagés.

12.2. Missions

L'Auditeur Interne aura pour tâches de :

- S'assurer que la gestion administrative, financière et comptable du Projet respecte les manuels d'exécution et des procédures administratives et financières, aussi bien au niveau de l'UGP que les entités bénéficiaires et/ou partenaires ;
- S'assurer que la passation des marchés au niveau de l'UGP soit conforme aux procédures et réglementations en vigueur et que les critères d'économie, d'efficacité et de transparence soient respectés durant les processus d'acquisition ;
- Evaluer les performances d'exécution des travaux et autres activités ainsi que celles du système de gestion administrative, financière et comptable sur la base des résultats acquis en comparaison avec les objectifs fixés ;
- Veiller au respect des procédures opérationnelles de passation de marchés, comptables, administratives, informatiques, financières et techniques, et à leur mise à jour ;
- Vérifier le fonctionnement et l'utilisation effective des outils de gestion technique, administrative, financière et comptable (manuels, plans d'actions, différents tableaux de bord, nomenclatures budgétaires et analytiques, plan comptable, paramétrage du logiciel de gestion intégré, etc.) nécessaires à la définition et au pilotage des objectifs, à l'élaboration des plans annuels d'activités et au suivi de leurs réalisations ;

• Veiller à l'élaboration des plans annuels de travail et budgétaire (PTBA) fiables et à bonne date, en mettant l'accent sur le suivi des procédures et le calendrier budgétaire auprès du Responsable Administratif et Financier et du Responsable en Suivi-Evaluation du Projet ;

• S'assurer du bon déroulement des activités en rapport avec les prévisions des PTBA ;

• Assister et superviser le processus d'inventaire des actifs fixes et circulantes (stock, cash, etc.) ;

• S'assurer que les achats et les marchés sont réalisés en conformité avec les procédures et le Plan de Passation des Marchés (PPM) et que les dépenses sont conformes aux budgets approuvés ;

• Valider les plans de trésorerie du Programme établis à partir du chronogramme des PTBA ;

• Contrôler la régularité des Demandes de Retraits des Fonds (DRF) ;

• Veiller à la conformité de l'exécution des activités par les agences d'exécution selon les clauses des contrats ;

• Veiller à la fiabilité et à la production à bonne date des rapports trimestriels et des états financiers de fin d'exercice comptable ;

• Appuyer l'UGP dans les travaux préparatoires d'audit externe ainsi que dans la mise en œuvre des recommandations qui en découlent ;

• Vérifier la mise en œuvre des recommandations des missions d'audits externes, internes et des missions de supervision du FIDA ;

• Participer aux réunions de management organisées périodiquement ;

• Elaborer trimestriellement un rapport des activités de l'audit interne à transmettre au Comité de Pilotage, avec copie à l'UGP ;

• Apporter des conseils et recommandations dans l'amélioration du management de l'UGP afin d'assurer la bonne gouvernance du Projet ;

• Valider la fiabilité des rapports financiers intérimaires avant soumission au FIDA ;

• Faire des missions d'audit interne trimestriel basé sur une planification annuelle basé sur les risques et rédiger les rapports d'audit trimestriels ;

• Mettre en place un mécanisme formel pour enquêter et répondre aux plaintes formulées par des tiers concernant les opérations et les décisions du Projet.

12.3. Qualifications

• Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+4/5 en comptabilité, audit et contrôle de gestion financière ou équivalent ;

• Avoir une expérience professionnelle de cinq (5) ans au minimum en tant qu'auditeur dans un projet de développement rural financés par les partenaires multilatéraux, dans une organisation ou au sein d'un cabinet d'audit ou d'expertise comptable ;

• Justifier d'une maîtrise des procédures en gestion fiduciaire des projets financés par les partenaires multilatéraux ;

• Avoir une bonne connaissance de la gestion des procédures administratives et financières et des diverses directives de passation de marchés ;

• Avoir une bonne connaissance des systèmes de gestion financière informatisée et des diverses directives de comptabilité générale, analytique, budgétaire et financière ;

• Avoir un sens marqué de l'organisation, de la responsabilité, de la rigueur et de l'intégrité.

• Avoir un sens marqué de l'organisation, de la responsabilité, de la rigueur et de l'intégrité.

12.4. Durée de la mission

La durée de la mission est de 12 mois, renouvelables après une évaluation satisfaisante des prestations.

13. Dépôt de candidature

Les dossiers de manifestations d'intérêts seront transmis par mail à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 29 septembre à 16 h 00, heure locale (TU+1) et porter la mention suivante: «**AMI N°020/MAEP/UGP-PAJE-2023 «RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR INTERNE AU PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT – PAJE»**»

L'adresse à laquelle, il est fait mention est :

E-mail : secretariatpaje.recruit@gmail.com

Fait à Brazzaville, 12 septembre 2023

**Emery Fabrice
BIMBOU SENG**

RECHERCHE

La Professeure Francine Ntumi, reconnue comme «Public Health Champion»

Le 29 août dernier, lors de la soixante-troisième session du Comité régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Afrique, en présence du Président et du vice-Président de la République du Botswana, des ministres de la Santé de la région Afrique, des représentants de gouvernements africains, des partenaires de l'OMS et des invités, notre compatriote, femme inspirante et fierté nationale, la professeure Francine Ntumi, présidente de la Fondation Congolaise pour la Recherche Médicale (FCRM) a été reconnue par cette organisation de l'ONU comme «Public Health Champion», un trophée reçu des mains de la Directrice régionale de l'OMS Afro, Dr Rebecca Natalie Moeti Matshidiso. Soucieuse de mettre en lumière cette éminente scientifique notre rédaction l'a contacté par téléphone depuis le Botswana où elle se trouve pour répondre à nos questions.



Dr Rebecca Natalie Moeti Matshidiso remettant le trophée à Professeure Francine Ntumi

***Professeure Francine Ntumi, vous venez de recevoir le trophée «Public Health Champion», au cours de la réunion annuelle de l'OMS Afrique, la plus haute entité décisionnelle de cette organisation. Que pouvez-vous nous dire au sujet de cette éminente distinction à votre actif ?**

**Cette distinction vient de m'être attribuée au cours de l'évènement célébrant les 75 années d'existence de l'organisation mondiale de la santé. Cette célébration était en présence du Chef de l'état et de plus ce trophée a été attribué aussi à tous les précédents directeurs régionaux de l'OMS. C'est un très grand honneur pour moi. Cette distinction mentionne que c'est ma contribution à la santé publique et à la promotion de la santé et du bien-être des populations. C'est énorme.

***Qu'est-ce que ce prix représente pour votre carrière et votre pays le Congo ?**

**Ce prix témoigne de la recon-

naissance de l'OMS dans les actions conduites par la fondation congolaise pour la recherche médicale et ses équipes. Car je considère que ce prix récompense non seulement un leadership mais aussi le travail d'équipe au service de la population. Ce prix signifie que la Fondation congolaise pour la recherche médicale a atteint un de ses objectifs qui était d'être un outil au service de la santé publique. Le Congo a été à l'honneur et j'en suis très fière. De plus, le ministre de la santé et de la population, Mr Gilbert Mokoki était présent à cette cérémonie et nous avons partagé cette joie ensemble.

***Votre Fondation dirige depuis 2014, un programme intitulé Femmes et Sciences qui visent à promouvoir les sciences auprès des jeunes filles, pouvons-nous dire que ce prix cadre avec deux thèmes majeurs de ce programme à savoir : «Transmettre l'ambition» et la «Femme au cœur du savoir» ?**

****Absolument. Vous ne pouvez pas mieux dire. Oui la femme congolaise qui travaille sérieusement et sans complexe peut avoir accès aux plus grandes victoires.**

***La professeure Francine Ntumi, une femme à multiple casquettes qui fait la fierté du pays en participant pleinement à son rayonnement tant sur le plan local qu'international. Quelles sont vos perspectives dans les 10 prochaines années ?**

**La Fondation congolaise pour la recherche médicale a 15 ans d'existence et elle a multiplié son personnel par 8, son budget par 10 et ses investissements sont très importants. Ses activités de recherche qui étaient focalisées sur le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA se sont élargies aux maladies émergentes et ré-émergentes (Ebola, Chikungunya, COVID-19, Dengue, la variole du singe). Je voudrais dans les années à venir, voir mes anciens étudiants aujourd'hui des

enseignants-chercheurs devenir des chefs de laboratoire avec de grandes équipes capables d'attirer des financements pour la qualité du travail rendu. Dans les 10 ans, je mise sur 3 groupes au Congo ayant de telles performances.

***Enfin, avez-vous un mot pour tous les jeunes congolais désireux de suivre vos pas, chacun dans leurs domaines respectifs pour contribuer pleinement au développement du Congo de demain ?**

**Mon message est le suivant : le travail est la clé de tout : la dignité, la survie, la vie, l'héritage. En 2023, les hommes et les femmes luttent côte à côte et non plus l'un devant l'autre. Les femmes ont leur place à prendre et les hommes n'ont pas à porter tous les fardeaux. Notre pays est à construire et personne ne le fera pour nous. C'est une lourde responsabilité et pour cela il faut d'abord être éduqué et formé. N'ayez aucun complexe et formez-vous !!!

INTERVIEW

Le griot «Commando» sollicite de l'aide pour enregistrer ses oeuvres musicales

Le griot «Commando», Guy-Claude Itoua à l'état-civil, est un artiste de nationalité congolaise. Surnommé également «International», il est basé à Owando, dans le département de la Cuvette. Ambassadeur de la paix universelle, il est dans le monde du «griotisme» depuis des années. Dans cet entretien, il nous parle de son parcours et de ses projets.



Guy-Claude Itoua «Commando»

***Depuis combien de temps êtes-vous dans le monde des artistes ?**

**C'est depuis les années 80, 2000. J'ai grandi dans le monde des artistes, papa l'était également, il dansait la danse «edenda», «mondo ekongo» et j'ai dansé les empires. En un mot, j'ai grandi dans la danse.

***Avez-vous été inspiré par quelqu'un ?**

**Ce que je joue, il y avait d'autres artistes qui le faisait, au nombre desquels, Paul Ondira et le maréchal Mboma, un chanteur «d'ekongo». C'est comme cela que j'ai eu le goût de jouer cet instrument appelé «okolo bongo».

***Quels sont les thèmes que vous abordez dans vos chansons ?**

**En ce qui me concerne, c'est d'abord l'inspiration qui me guide. Je chante autour de l'unité, de la paix, du travail, etc. Mais, j'ai aussi chanté sur le Sida et donné des prestations un peu partout.

***Combien d'oeuvres musicales avez-vous sur le marché, et qui vous soutient ?**

**Ce sont les «Feux de Brazza» qui m'ont fait connaître au grand public, avec Messieurs Gervais-Hugues Ondaye, José-Cyr Ebina, Marcel Ganongo (l'administrateur-maire de Ouenzé). Si aujourd'hui, je suis connu au niveau international c'est grâce à eux. En 2014 et 2018, par exemple, je me suis produit ; j'étais en France. J'étais aussi à Francfort, en Allemagne. J'ai presté également lors des actives relatives au Fonds Bleu à Oyo, ainsi que lors de la connexion de la fibre optique au relais du Kouilou. En tout cas, sans m'enorgueillir j'ai déjà beaucoup fait.

***Comment se présente votre plan de travail ?**

**Je me consacre souvent à la formation. Mais, je profite de votre journal pour demander aux personnes de bonne volonté de m'aider pour que je puisse avoir la possibilité d'enregistrer mes oeuvres sur disque, comme l'ont fait mes aînés : Jacques Loubelo et bien d'autres. Je voudrais aussi avoir un peu de moyens pour gérer le personnel à ma disposition et lui apprendre à jouer comme moi, pour que le travail que je réalise ne disparaisse pas. Etant donné que le doyen Mbouma n'est plus, je suis resté peut-être l'unique griot dans ce genre. Encore une fois, je souhaiterais que les gens m'aident, pour acquérir des instruments et continuer à jouer. ça serait une bonne chose. J'ai déjà écrit au Gouvernement et un peu partout pour solliciter de l'aide, mais sans suite. J'attends toujours !

Propos recueillis par
Alain-Patrick MASSAMBA

MAISON RUSSE

Visage de la Russie au Congo

Nommée directrice de la Maison russe, il y a quelques années, et première femme à occuper ce poste, Mme Maria Fakhruudinova et son équipe abattent depuis un travail louable, apprécié par des personnes qui fréquentent cette institution implantée au Congo depuis 1968. Dans cette interview, elle nous parle des actions déjà menées et des perspectives.

***Mme Maria Fakhruudinova, pouvez-vous nous parler de la Maison russe ?**

**La structure s'appelait avant Centre culturel russe. Mais mondialement, nous avons connu des changements. Maintenant elle s'appelle la Maison russe. Ce n'est pas juste une dénomination; c'est également notre concept encore plus proche et plus accueillant pour tous les gens qui s'intéressent à la culture et à l'éducation y compris à la culture russe. Nous réservons un accueil chaleureux à tout le monde et à tous ceux qui s'intéressent à notre structure et qui arrive chez nous.

***Concrètement, quelles sont les missions dévolues à la Maison russe ?**

**Nous avons plusieurs axes de travail, mais les principaux sont: l'espace éducatif, culturel y compris sportif. Nous organisons beaucoup d'ateliers pour les jeunes et les artistes. Nous avons plusieurs axes, mais l'axe important pour nous, c'est l'axe éducatif. Nous donnons également des ateliers de chants de musique, de chorales, de slam,

etc. Chaque année, nous annonçons la possibilité d'accorder des bourses. L'an dernier, c'était 150 bourses, cette année, à partir du 1^{er} septembre nous attendons les dossiers pour que les meilleurs étudiants Congolais aient la possibilité d'aller suivre leurs études en Russie, afin d'apporter les meilleures compétences au Congo. Nous travaillons aussi avec la fédération de Judo, et nous avons créé un club de judo ici. Il y a certains ateliers gratuits, tandis que d'autres sont payants.

***Auriez-vous un mot sur la Rumba ?**

**L'an dernier, nous avons été l'une des premières institutions qui a accepté officiellement l'inscription de la Rumba dans le patrimoine immatériel de l'humanité. Nous avons accueilli, la représentante de l'UNESCO, mais également, les acteurs culturels du Congo pour fêter cette occasion. Nous avons aussi organisé, il y a quelques mois, un grand évènement par rapport à ce sujet. Notre espace, est aussi celui des expositions.

***Quel est votre ressenti sur la fréquentation de la Maison**



Mme Maria Fakhruudinova

russe par les Congolais ?

**Je suis satisfaite, il y a beaucoup de jeunes, mais aussi d'autres générations qui ne cessent de découvrir notre espace. Il y a plus de jeunes parce qu'il y a quelques mois, nous avons augmenté les activités de la jeunesse. Nous organisons aussi des spectacles dans des lycées de la capitale. Hormis cela, nous avons des réseaux partenaires. Concernant les

activités culturelles, chaque génération peut trouver une activité la concernant, et comme nous sommes perfectionnistes, nous donnons toute notre âme, et faisons des efforts pour avoir des évènements utiles et intéressants. Nous espérons bien que de plus en plus de Congolais vont découvrir notre centre.

Propos recueillis par
Alain-Patrick MASSAMBA

RETRO

L'avènement de l'orchestre Tembo en 1965, et sa rivalité avec Les Bantous

C'est à la faveur de l'expulsion des ressortissants congolais de Brazzaville, du Congo Kinshasa qu'est né le 17 avril 1965 au Bar-dancing «Super Jazz» à Poto-poto, l'orchestre TEMBO, de ses fondateurs : Daniel Loubelo «De la lune» et Ganga Edo, tous les deux en provenance de l'Ok jazz de Kinshasa.



Daniel Loubelo «De la lune»

Quelques séances de répétitions ont suffi pour Ganga Edo de quitter l'orchestre avant même sa sortie solennelle, pour rejoindre les Bantous. Ce coup de théâtre inaugure une ère dans les rapports entre les Orchestres Congolais, celle des grands conflits entre TEMBO et BANTOUS. Il naît une rivalité sans merci entre les deux formations. Avec la présence de Ange Linaud Nzendo, Jean Seidou et autres



excellents musiciens, Daniel Loubelo «de la lune», nantis des grandes qualités de chef d'orchestre, réussira à passer le cap difficile où la faveur du grand public n'allait qu'aux Bantous pour se frayer une place de choix et déchaîner l'enthousiasme des publics les plus froids. La musique de l'orchestre TEMBO était empreinte d'une grande chaleur dont les éléments rythmiques et dynamiques étaient proches de l'Ok jazz. Les années 1965 à 1968 qui désignent les temps forts de TEMBO ont été marquées par une discographie adaptée au milieu qui l'entourait. On peut citer plusieurs titres des chansons qui ont été d'une facture musicale très appréciable, comme dans «Liwa ya Tembo» de Ange Linaud.

Clément OSSINONDE

DEVOIR DE MEMOIRE

Jacques Opangault, ancien vice-président de la République, tirait sa révérence le 20 août 1978

À chaque anniversaire de la disparition de l'ancien vice-président de la République du Congo, Jacques Opangault, notre regretté frère le journaliste MFUMU FYLLA lui consacrait un article dans un journal local. Ce dernier, disparu il y a bientôt trois ans, le devoir me revient de prendre sa relève pour ce 45ème anniversaire afin de perpétuer la mémoire de cet illustre homme politique de notre pays.

En effet, le 20 août 1978, il y a 45 ans, celui que l'on qualifiait de «parangon» de la politique congolaise, Jacques Opangault quittait ce monde. C'est l'occasion de revenir sur la vie d'un homme dont l'intégrité ne cesse d'inspirer des générations de patriotes. Sans pour autant s'appesantir sur sa biographie déjà largement partagée, il est néanmoins loisible de relater certains faits et actes qui traduisent le caractère particulier de cet acteur de la politique congolaise à ses débuts. Natif de Boundji dans la Cuvette centrale, Jacques Opangault a commencé sa carrière comme écrivain interprète dans l'administration coloniale dans les années 1930, puis l'a terminée comme greffier au Palais de justice de Brazzaville. Avant de créer le Mouvement Socialiste Africain (MSA), formation politique sous la bannière de laquelle il est connu et reconnu, Jacques Opangault a d'abord disposé d'une formation politique

essentiellement syndicale, notamment avec la Confédération Générale du Travail (CGT) française, avant de participer à la création du GEC (Groupe d'études communistes). Dans ce premier groupement politique local et sorte d'embryon de parti communiste, militaient également Félix Tchicaya, Aubert Lounda, Julien Boukambou, et tant d'autres dont des Français. L'aventure ne fut que de courte durée puisque le groupe se scinda lorsque Jacques Opangault se rapprocha des socialistes de la SFIO et que Félix Tchicaya adhéra, avec quelques autres dont Aubert Lounda, au Rassemblement Démocratique Africain (RDA) de Félix Houphouët Boigny, proche, à l'époque, du Parti Communiste Français. Toutefois, la situation dans les colonies était loin d'être une sinécure pour les populations locales. Face aux tracasseries coloniales, la population du département du Pool organisa une révolte contre l'impôt de capitation connu sous l'appellation «im-



Par Emile Opangault

«pôt des trois francs» imposé par les colons. En guise de représailles, le préfet de la ville de Brazzaville et du Pool, Pierre de Butafocco se lança dans une répression féroce de la population où les arrestations, exécutions sommaires n'avaient d'égal que le saccage, la dévastation et l'incendie des villages. Ces exactions qui sont restées gravées dans la mémoire des populations de la région du Pool, se sont déroulées en 1941, sous le règne du gouverneur général Félix Eboué. La réaction de Jacques Opangault et de quatre de ses compagnons, Moïse Ekomband, Pamphile Adada, Charles Kibat, et Jacques Mouenekolo, ne se fit pas attendre. Une pétition fut rédigée et déposée chez le gouverneur Félix Eboué qui

n'hésita pas à les faire arrêter et juger à Kinkala. Emprisonnés pendant quelques temps, ils furent élargis mais Jacques Opangault fut exilé en Oubangui Chari, l'actuelle République Centrafricaine. Preuve d'une solidarité réelle et sans hésitation aucune avec les compatriotes du Pool, en balayant les pesanteurs géographiques et cela dans le cadre d'une nation congolaise encore balbutiante, cet exemple est le premier des actes qui caractérisent la personnalité de Jacques Opangault et de ses convictions politiques. Le second acte, relativement connu de tous, demeure la solidarité affichée envers le président Fulbert Youlou au lendemain du soulèvement populaire des 13, 14 et 15 août 1963 qui intervint en son absence. En effet, alors qu'il était en mission à Rome où il était allé plaider la cause de l'indépendance angolaise auprès du Vatican, le gouvernement fut renversé. A son retour, il fut approché dès l'aéroport par les services français et certains syndicalistes qui lui firent la proposition de remplacer l'abbé Youlou, son partenaire de l'exécutif. Même si ses relations avec ce dernier n'avaient jamais été un long fleuve tranquille depuis la défection du député Yambo, Jacques Opangault déclina

cette offre qu'il considéra déloyale et indécente, et demanda à rejoindre son partenaire en prison, démontrant aux yeux de tous, sa loyauté et sa grandeur d'esprit. Le troisième fait, lui, reste par contre très peu connu. En effet, alors qu'il passait paisiblement sa retraite à Boundji, en 1966, après trois années de détention, un avion affrété par les réseaux de Jacques Foccart atterrit un jour, non loin de là, en provenance d'un pays voisin avec une cargaison d'armes que d'étranges passagers européens venaient lui fournir. Ces derniers lui suggéraient de créer une rébellion au nord du pays contre le président Alphonse Massamba-Débat. L'argument présenté par ces étranges visiteurs était, selon ces pieds nickelés que «le président Débat aurait de l'aversion pour les Congolais de la partie septentrionale de notre pays». Jacques Opangault, les écouta sans broncher. Mais après leur départ, il prit l'encombrante cargaison et alla la jeter dans l'Alima en ayant pris soin d'avertir le président Débat. C'est ainsi que la rébellion n'eut jamais lieu, la politique de «diviser pour régner» ayant été étouffée dans l'œuf. Enfin en 1968, après l'accession du commandant

Marien Nguabi au pouvoir - que certains esprits limités ont voulu interpréter comme un désir de venger Jacques Opangault du basculement de la majorité parlementaire en faveur de Youlou, lors de la défection de Yambo en 1959 - il lui fut proposé d'assumer de hautes fonctions sous ce régime du Conseil National de la Révolution (CNR). Une fois encore, sa constance ne se démentit pas. Il déclina l'offre, poliment, estimant qu'il avait déjà fait son temps et que ce pouvoir des jeunes ténentaires très enthousiastes était celui de tous les dangers. Son frère Simon Pierre Kikounga Ngot qui y adhéra, dut déchanter. Il quitta cet atterrage six mois plus tard. Voici quelques faits marquants de la vie de cet homme que le regretté Mfumu qualifiait également d'«étoile filante» de la politique congolaise. Retraité paisible à Boundji, avec une pension trimestrielle de moins de 100 000 francs CFA, il avait refusé tout reclassement sur liste d'aptitude en tant que ministre de la Justice. Voilà mon frère Mfumu, de là où tu nous observes, tu dois être quelque peu satisfait que je puisse prendre ta relève pour la perpétuation de la mémoire de ton grand-oncle Jacques Opangault.

Brazzaville ce 28 Aout 2023

Emile OPANGAULT
Avec la collaboration d'Elie Mavoungou

PALUDISME

* Un drame pour les enfants *

Le paludisme touche une centaine de pays dans le monde, particulièrement les zones tropicales défavorisées d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine. La région Africaine est la plus touchée avec 94% des cas recensés dans cette région.

Par Professeur émérite Samuel NZINGOULA, Pédiatre Membre du Conseil Economique, Social Environnemental

C'est une maladie humaine potentiellement mortelle causée par des parasites que transmettent les piqures de moustiques anophèles femelles infectées. Il s'agit d'une maladie évitable et dont on peut guérir. En 2020, on estimait à 241 millions le nombre de cas de paludisme dans le monde. Le nombre estimé de décès imputables au paludisme s'est élevé à 627 000 en 2020. La Région africaine de l'OMS supporte une part importante et disproportionnée de la charge mondiale du paludisme. En 2020, 95% des décès des cas de paludisme et 96% des décès dus à la maladie ont été enregistrés dans cette Région. Les enfants de moins de 5 ans représentaient 80% de l'ensemble des décès dus au paludisme dans la Région et un enfant de moins de 5 ans meurt toutes les

5 minutes de paludisme. Un peu plus de la moitié de tous les décès palustres dans le monde étaient enregistrés dans quatre pays africains : le Nigéria : 31,9% , le République démocratique du Congo : 13,2% , la République Unie de Tanzanie : 4,1% , et le Mozambique : 3,8% . Il représente le premier motif de consultation et d'hospitalisation surtout chez les enfants de moins de 5 ans. Au Congo, elle représente la 1ère cause de consultation, 69,8% et 64,8% d'hospitalisation, avec 18,4% de mortalité. Chez les enfants de moins de 5 ans, elle représente 52,8% de consultation, 44,1% d'hospitalisation et 28% de décès. Une prise en charge gratuite est prévue pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 15 ans. Le paludisme peut être trans-

mis à des êtres humains par 5 espèces du parasite Plasmodium : P. falciparum, P. vivax, P. ovale, P. malariae et P. knowlesi. Le P. falciparum est le plus fréquent et dangereux, l'infection qu'il provoque peut tuer rapidement. Le paludisme est transmis à l'homme par la piqure d'un moustique femelle, du genre Anophèles et Anophèles gambiae sur le continent africain, lui-même infecté après avoir piqué un homme impaludé : la femelle, en prenant le repas de sang nécessaire à sa ponte, injecte le parasite à son hôte. Vous ne pouvez contracter le paludisme que par une piqure de moustique infecté ou par une transfusion sanguine. Il peut aussi être transmis de la mère au fœtus pendant la grossesse. Les manifestations cliniques sont très diverses. Le paludisme débute par une fièvre 8 à 30 jours après l'infection, qui peut s'accompagner ou non de maux de tête, de douleurs musculaires, d'un affaiblissement, de vomissements, de diarrhées, de toux. Des cycles typiques alternant fièvre, tremblement avec sueurs froides et transpiration intense, c'est l'accès palustre.

La multiplication des parasites et l'éclatement des globules rouges conduit à l'anémie. Dans certains cas, les globules infectés peuvent obstruer les vaisseaux sanguins irriguant le cerveau : c'est le neuropaludisme, souvent mortel. Chez les nourrissons, l'accès palustre prend souvent la forme d'une gastroentérite aiguë. Le traitement du paludisme est une maladie qui peut être grave, voire mortelle (en particulier lorsqu'elle est causée par le P. falciparum), et le traitement doit être instauré dès que possible et il dure 3 à 7 jours selon la gravité de la maladie. Si un paludisme est suspecté, et qu'obtenir le résultat du test prendra du temps, il faut mettre le traitement en route sans délai, en se fondant sur la probabilité que la maladie soit paludéenne. Le traitement sera révisé ultérieurement en fonction du résultat du test. Veuillez noter que si le malade présente des symptômes du paludisme grave, un traitement présumé doit être instauré immédiatement, quels que soient les résultats des tests de laboratoire. Pour l'adulte et l'enfant atteints

de paludisme à falciparum non compliqué, les combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine(CTA) sont recommandées pendant une période de 3 jours. Le choix des CTA est basé sur le profil de résistance parasitaire local, parfois on utilise la quinine. La prévention consiste à assainir le milieu et en pulvérisant des insecticides, mais et surtout dormir sous moustiquaire imprégnée d'insecticide de longue durée (notre pays a distribué 3 millions 502 800 moustiquaires à la population). La prophylaxie doit concerner la femme enceinte car risque d'avortement, de naissance prématurée ou nouveau-né de faible poids en cas de paludisme, mais aussi des voyageurs des pays européens et autres. Aucun moyen préventif n'assure

à lui seul une protection totale et, même si un traitement adapté à bien pris, il est possible de faire une crise de paludisme, parfois d'apparition tardive. VACCINS : 2 disponibles : le RTS,S, 4 pays : Kenya, Malawi, Ghana et Burkina Faso l'ont déjà utilisé avec des résultats satisfaisants et le R21, utilisé au Burkina Faso avec 80% de protection. Actuellement 18 pays ont fait la demande pour bénéficier de ces vaccins

CONCLUSION

Le paludisme reste une des causes majeures de morbidité et de mortalité surtout chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes, d'où la nécessité de privilégier de dormir sous moustiquaire imprégnée et le traitement présomptif.

Tarifs d'abonnement

<u>Congo</u>		182 Euros
<u>6 mois</u>		<u>Autres pays d'Afrique</u>
Retrait sur place:	15.600	96 Euros
Expédié:	23.400	192 Euros
<u>1 an</u>		<u>Europe</u>
Retrait sur place:	31.200	96 Euros
Expédié:	46.800	192 Euros
<u>France, Afrique Francophone</u>		<u>Amérique-Asie</u>
91 Euros		100 Euros
		200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire

Avenue Félix EBOUE, immeuble « le 5 février 1979 »
2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale : 18 Brazzaville
Tél Fixe : (+242) 05 350.84.05
E-Mail: etudematissa@gmail.com

**AVIS DE CONSTITUTION
DE LA SOCIETE DENOMMEE
«XIANG YUE»**

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 000 FCFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville en date du 21 juin 2023 par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville en date du 22 juin 2023, sous folio 114/7 N°2906, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: XIANG YUE

Forme: Société A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

Capital: 1 000 000 FCFA, divisé en 100 parts de 10.000 FCFA Chacune, souscrites et libérées en totalité.

Siège social: à Brazzaville (République du Congo), quartier la Frontière, Arrondissement 4 Mougali.

Objet: La société a pour objet tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger :
- La fabrication et vente de parpaings (Briqueterie).

- La société peut en outre accomplir, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires de nature à favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Durée: La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Gérance: Monsieur Tao XIANG est nommé en qualité de gérant.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 03 juillet 2023.

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2023-B13-00289.

Pour insertion légale

Me Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le Rond-point Mess Mixte de
Garnison,
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 05 539 37 46/05 736 64 64, République du Congo

ANNONCE LEGALE

«BOISSONS RAFRAICHISSANTES ET LIMONADERIES DU CONGO»

En abrégé «BRALICO»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de Francs CFA: 10 515 330 000

Nouveau capital de Francs CFA: 11 256 670 000

Siège social: Quartier Vindoulou, Arrondissement n° 4, Loandjili
POINTE-NOIRE

REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM: CG-PNR-01-2012-B14-00047

**MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE - AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL
& MODIFICATION DES STATUTS**

I- Aux termes du Procès-verbal d'Assemblée Générale Mixte de la société «**BRASSERIES ET LIMONADERIES DU CONGO**», en sigle «BRALICO», en date à Pointe-Noire du 30 juin 2023, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 06 septembre 2023, enregistré à Pointe-Noire, sous folio 141/7, n° 1203; l'Actionnaire Unique de ladite société a pris les résolutions suivantes:

-Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire :
* Correction d'une erreur matérielle sur le montant du report à nouveau;

*Approbation des états financiers de synthèse de l'exercice 2022;

*Affectation du résultat;

*Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes;

-Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

*Modification de la dénomination sociale;

*Augmentation du capital social;

*Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration ;

* Modification des statuts;

*Pouvoirs pour les formalités.

II-Suivant Procès-verbal du Conseil d'Administration de la société «**BRASSERIES ET LIMONADERIES DU CONGO**», en abrégé «BRALICO», en date à Pointe-Noire du 13

juillet 2023, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 06 septembre 2023, enregistré à Pointe-Noire, sous folio 141/5, n° 1201, les résolutions suivantes ont été prises: *Augmentation du capital social ;

*Délégation des pouvoirs au Directeur Général;

*Modification des statuts ;

*Pouvoirs pour les formalités.

III- Il résulte de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital suite à l'augmentation reçue par le Notaire soussigné, le 17 juillet 2023, l'émission de Soixante-quatorze mille cent trente-quatre (74 134) actions nouvelles, portant ainsi le capital social de Francs CFA 10 515 330 000 à 11 256 670 000 de Francs CFA.

Conformément à la législation en vigueur, mention modificative au RCCM CG-PNR-01-2012-B14-00047 a été effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le n° CG-PNR-01-2023-D-01016.

Fait à Pointe-Noire, le 11 Septembre 2023

Pour mention et avis,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire.

ANNONCE LEGALE

OFFICE NOTARIAL Maître Raymond ASSAH

Office sis derrière la Bourse du travail, à côté de l'ancien site de l'Ecole Africaine de Développement (EAD), boîte postale: 5005, téléphone: (242)05.553.15.07/06.675.15.15, Pointe-Noire

«SOCIETE TRAVEL POINT» SARLU.

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital social de Francs CFA Cinq Millions (5.000.000)

Siège social: Centre-ville, 197 Avenue Stéphane TCHITCHELLE, Rez-De-Chaussée B9, Arrondissement N° 01 Patrice Lumumba, Pointe-Noire, République du Congo

Suivant acte reçu à Pointe-Noire, le 07 Août 2023, par Maître Raymond ASSAH, Notaire, de résidence en la même ville, il a été constitué, conformément aux lois en vigueur en la matière de sociétés commerciales, une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, dont les statuts ont été enregistrés à Pointe-Noire, le 11 Août 2023, sous le numéro Folio 153/69 N06289 et ayant pour principal objet social:

- Activités des agences de réservation et voyagistes — N790000

- Location de véhicules automobiles — N770001

-Activités de transfert de fonds et d'auxiliaires financiers — K66002

- Activités de soutien aux entreprises n.c.a. — N820003

Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit mobilier, le 18 Août 2023, sous le numéro RCCM:CG-PNR/01-2023-B15-00002, cette société a pour Directeur gérant Monsieur LAKHWANI Naresh Kumar, de nationalité Indienne, né le 14 Avril 1987 à Jaipur Rajasthan, en Inde, République de l'Inde, titulaire d'un passeport délivré à Brazzaville le 27 Mai 2021, sous le numéro Z6370589 et demeurant quartier Centre-ville, sis au 91 Avenue Germain BIKOUMA, Immeuble ABDALLAH au 2ème étage, Arrondissement N°01, Patrice Lumumba, à Pointe-Noire, République du Congo.

Pour Avis,

Maître Raymond ASSAH,
Notaire

**MINISTERE DE LA SANTE
ET DE LA POPULATION**

CABINET

**UNITE DE COORDINATION
DES PROGRAMMES ET PROJETS**

**PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE
CONTRE LE PALUDISME**

N° _____ /MSP /CAB/UCPP/PNLP-23

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail - Progrès



Ensemble et avec l'effort de tous, l'élimination du paludisme est possible!

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT LOCAL Réf: 0001/PNLP/2023
POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT (E)
NATIONAL (E)**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention NFM3 (2021-2023) de lutte contre le paludisme, la Tuberculose et le VIH-Sida, le Programme national de lutte contre le paludisme recrute un (e) consultant (e) national (e) POUR L'EVALUATION DE LA SENSIBILITE DES VECTEURS DU PALUDISME AUX INSECTICIDES EN REPUBLIQUE DU CONGO.

Les termes de références spécifiques au poste, pour les candidat (e) s intéressé (e) s, sont à retirer avant le 02/10/2023 à l'adresse suivante de 09h00 à 16h00 :

Bureau du Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) sis dans l'enceinte du service d'hygiène et de la promotion (Avenue de la morgue de CHU).

Ou vous adresser par E.mail : yvette.okouba@pnlp.cg en copie mdavid.ongouo@pnlp.cg

La remise des dossiers de candidature physique est fixée au 12/10/2023 à 16 heures précises.

Fait à Brazzaville le 11/09/2023

La direction du PNLP

FOOTBALL/ÉLIMINATION DU CONGO PAR LA GAMBIE

Un échec traumatisant de trop !

C'est à la télé que les Diables-Rouges du Congo regarderont une fois de plus la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations qui se déroulera début janvier 2024, en Côte d'Ivoire. La faute à la Gambie qui les a tenus échet (2-2) à quelques secondes du rêve, dimanche 10 septembre à Marrakech, au Maroc, faisant tomber le Congo dans le cauchemar.

Les Diables-Rouges avaient trois points à prendre pour se qualifier. C'est avec assurance qu'ils ont abordé leur dernier match de groupe des éliminatoires de la CAN 2023, face à cette Gambie. Disputé sur terrain neutre (le stade de Banjul n'étant pas homologué pour ces éliminatoires), ils y sont allés avec l'intention avouée de vite inscrire un but pour étouffer leurs adversaires. On a tous cru qu'ils avaient réussi le plus dur, deux buts étant tombés dans leur escarcelle au bout de quarante-trois minutes de jeu, le premier inscrit par Gaius Makouta (30^e), le second par le revenant Silvère Ganvoula (44^e), sur penalty. Tous les Congolais se sont frottés les mains et attendaient avec intérêt la suite et, surtout, la fin du match. Pour célébrer la qualification de l'équipe et sa participation à Côte d'Ivoire



Thievly Bifouma et Silvère Ganvoula, bien tristes et abattus comme tous les Congolais

2023, huit ans après l'épopée des hommes de Claude Le Roy. Malheureusement et contre toute attente, les Diables-Rouges se sont effondrés comme un château de cartes à moins d'une dizaine de minutes du dernier coup de sifflet de l'arbitre. Les Gambiens ont d'abord réduit le score (79^e, but de Yankuba Minteh) et sont revenus à la marque à une minute du temps réglementaire (90^e, but de Muhammed Badamosi). Coup de tonnerre sur le Congo du football, car les Diables-Rouges étaient à quelques secondes du rêve. Deux erreurs individuelles et collectives à la fois ont tout envoyé par terre. Ainsi ont volé

en éclats les ambitions des Diables-Rouges et du public sportif congolais. Fin de rêve.

Ah, si à Brazzaville...

On se gratte la tête pour la bêtise du match perdu (1-2) à Brazzaville, lors de la quatrième journée des éliminatoires, face au Soudan du Sud, le dernier du groupe. Une victoire aurait mis aujourd'hui les Diables-Rouges hors de tout calcul. Le Congo se serait contenté du match nul de Marrakech. Hélas !

Le Congo éliminé, le public ne veut pas sécher ses larmes. C'est un échec traumatisant de trop. Aussi fait-il pleuvoir insultes et quolibets sur les

joueurs, le staff technique et les dirigeants. Son ras-le-bol est l'aboutissement de cinq expulsions congolaises d'affilée de son football de toutes les phases finales de CAN (2017 au Gabon, 2019 en Egypte, 2021 au Cameroun, 2022 et 2023). C'est une statistique incroyable qui donne le tournis à quiconque s'y attarde. Cela inquiète ses fêrus au point de ne plus croire en rien. Elle met à nu la décrépitude du football congolais qui, quels que soient les moyens mis et les remèdes apportés, finit toujours par s'effondrer à la fin de compétition.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

COUPES D'AFRIQUE DES CLUBS CHAMPIONS DE HANDBALL

L'identité visuelle de la compétition enfin dévoilée

Le logo des 44^{es} Coupes d'Afrique des clubs champions de handball que le Congo abritera du 28 septembre au 7 octobre 2023 a été dévoilé vendredi 8 septembre dernier à Brazzaville. Il a été conçu par le groupe Mathylen de madame Aimée Mathie Elenga, à la demande du Comité d'organisation de l'événement que préside Christelle Colombe Bouaka Milandou.



C'est l'aboutissement du processus d'appel d'offres lancé par le Comité d'organisation, selon le commandant Elion Douniama, vice-président de ce comité. Trois entreprises avaient candidaté et le choix s'est porté sur le travail présenté par madame Elenga. « Nous l'avons transmis ensuite à la CAHB qui a notifié des modifications à apporter. La version que nous présentons officiellement ce jour a donc été validée par l'instance dirigeante du handball continental », a-t-il déclaré.

Le logo des 44^{es} Coupes d'Afrique des clubs champions de handball-Brazzaville 2023 est truffé de symboles et comporte un prototype particulier. Dans un cercle représentant peut-être un ballon, l'artiste dessinateur a esquissé en quelques coups de crayons la carte de l'Afrique à l'intérieur duquel il fait ressortir celle du Congo, pour identifier sa qualité de pays hôte de la compétition. Le tout sur fond des couleurs "rouge et blanc" du Club multidisciplinaire DGSP (Direction générale de la sécurité présidentielle), à qui la CAHB (Confédération africaine de handball) a confié l'organisation de l'événement.

Le logo reprend à l'intérieur de la carte de l'Afrique, en haut, à gauche, l'emblème du cinquantenaire de la CAHB qui sera fêté le 5 octobre 2023 dans la capitale congolaise, à droite le logo de la Fédération congolaise de football, et en bas celui du CM DGSP. Enfin, au centre, deux handballeurs des deux sexes extériorisant leur talent symbolisent la compétition dans les deux versions (hommes et dames).

L'événement que le Congo s'apprête à abriter regroupera dix-huit équipes, dont dix en hommes et huit en dames. Le Congo sera représenté par trois équipes, dont deux en dames (DGSP et Grain de sel) et une en hommes (Péto-Sport). La CAHB l'a attribué au Congo en raison de la qualité et la disponibilité de ses infrastructures sportives, a expliqué la présidente du Comité d'organisation Christelle Colombe Bouaka Milandou. « C'est un honneur pour le pays. Pour cela, nous saluons les efforts des plus hautes autorités nationales dans la construction des infrastructures sportives », s'est-elle réjouie.

G.-S.M.

BASKET-BALL

CARA met fin au règne d'Inter Club

Le basket congolais a vécu un séisme historique. En effet, dimanche 10 septembre 2023, le CARA (ex-BCO) seniors hommes est devenu champion du Congo en mettant fin à l'hégémonie d'Inter Club. Vainqueur des militaires en finale, au Gymnase Maxime Matsima, le club de Ouenzé enregistre ainsi le premier titre national de son histoire plus que cinquantenaire, au terme des 39^{es} championnats nationaux organisés du 3 au 10 septembre à Brazzaville.

Mais avant ce choc, le gros public qui a chauffé la salle a regardé en premier match la finale des seniors dames entre Brazza Basket et Inter Club. Sur l'ensemble de cette rencontre, les jeunes filles d'Inter Club n'ont pas eu à forcer leur talent pour arriver à bout des championnes sortantes, bien au contraire. Plus dynamiques et bien en jambes, elles ont bousculé leurs aînées et atteint la fin du match sur la marque de 58-28.

Il revenait aux seniors hommes de conclure les championnats nationaux. Et leur match a été explosif. Pour s'achever dans la liesse générale, côté Aiglons, mais dans l'amertume pour les militaires qui voulaient bien pourtant conserver leur titre.

Un peu timorés et maladroits en début de partie, les coéquipiers



CARA, nouveau champion du Congo (Ph. Franesport)

de Désiré Mouzita (CARA) ont terminé les vingt premières minutes en tête, mais d'un tout petit point (29-28). Le spectacle n'était pas du goût de tout le monde. "Trop de cinéma", selon Didier Kabala, ancien international de la discipline (également ancien international de football), a « gâché » ces deux premiers quarts temps. Il n'empêche. Les Aiglons ont fini par l'emporter par 57-56, au terme d'une fin de match interdite aux cardiaques : 55-56 à dix secondes de la fin pour Inter Club et 57-56 en faveur du CARA sur la dernière attaque.

Le président de la FECOKET (Fédération congolaise de basket-ball), le ministre Bruno Jean-Richard Itoua, s'est dit

« satisfait » (même s'il y a des points à améliorer) de la tenue des championnats et de « l'engagement autour de la balle au panier ». Puis, il a annoncé la couleur quant à l'éventuel paiement de l'amende de FIBA Afrique, sous laquelle ploie le basket congolais. A cause de l'incapacité du pays à y faire face, le Congo est interdit de compétitions continentales depuis 2017. En réalité, le président de la FECOKET n'a fait que ressusciter sa promesse. L'équipe dirigeante actuelle du basket congolais est attendue au tournant.

Le grain de sable a été le forfait écopé par la meilleure équipe en seniors dames, Angés-Noirs BC, en demi-finale, un match face à Brazza

Basket à sa portée. Après avoir gagné tous ses matches de poules, ses dirigeants ont « étrangement » contesté le règlement de la compétition et décidé de se retirer...

Jean ZENGABIO

Palmarès

Cadets : 1. CPGOS. 2.BBS. 3. Black Lion. Meilleur marqueur : Ganiami (AS Otohô : 70 points)

Juniors garçons : 1. AS Otohô. 2. Etoile du Congo. 3.BBS. Meilleur marqueur : Tchissambou (CPGOS, 121 points)

Seniors dames : 1. Inter Club. 2. Brazza Basket. 3. ECB. Meilleure marqueuse : Matanguila (ECB, 106 points).

Seniors hommes : 1. CARA. 2. Inter Club. 3. Black Lion. Meilleur marqueur : Désiré Mouzita (CARA, 110 points)

JEAN-MICHEL MBONO REpond A VOS QUESTIONS

Cet espace est réservé aux questions que les fêrus du football se posent sur divers sujets. Jean-Michel Mbono "Sorcier", véritable légende vivante du ballon rond congolais et africain, les a répertoriées et y répond volontiers.

*Quelle est votre adresse aux dirigeants pour améliorer leur championnat et aussi retenir les talents le plus longtemps possible ?

**J.-M. Mbono "Sorcier" : Les dirigeants doivent absolument professionnaliser leurs championnats. Ainsi les clubs et les fédérations vont pouvoir retenir le plus longtemps leurs joueurs et en tirer le bénéfice maximum par l'amélioration du niveau des championnats, la qualité du jeu et le talent des joueurs. Vous conviendrez avec moi qu'ainsi les clubs européens se verront obligés de payer plus cher l'indemnité de transfert compte tenu du travail accompli depuis la base. En Afrique, c'est presque utopique de penser qu'un jeune joueur part d'une sélection "minimes", suivrait un parcours normal. C'est-à-dire les cadets, les juniors et les espoirs avant d'arborer le maillot de la sélection "seniors". Le problème se situe au niveau de la formation de nos jeunes joueurs. Déjà, le mwana foot qui permettait aux jeunes enfants de s'exercer au métier de footballeur n'existe plus. Tous les espaces où



les enfants s'amusaient hier, ont été occupés anarchiquement par les hommes qui y ont construit des villas. Les vrais centres de formation n'existent pas. Les enfants viennent jouer au football lorsqu'ils ont atteint 19 ans. Ils sont obligés de rattraper le temps perdu en réduisant l'âge de 19 à 13 ans. Le développement du football passe par le football des jeunes sur la base des infrastructures adéquates à la dimension des centres techniques. Cette stratégie va permettre aux équipes africaines de former les joueurs pour leur équipe nationale au lieu d'aller à la recherche des binationaux. (A suivre)